

Evaluation à mi-parcours URBAN II – Unicités

RAPPORT FINAL

**Préfecture de Région Aquitaine
Secrétariat Général aux Affaires Régionales**

Novembre 2003



SOMMAIRE

Préambule et rappel méthodologique3

I - Etat des lieux : Evaluations réalisées, cohérences externe et interne du Programme Unicités.....5

1.1. Analyse des résultats de l'évaluation antérieure : du Projet Pilote Urbain à Urban Unicités, appropriation, continuité et nouvelle dimension territoriale 5

1.2. Diagnostic et cohérence externe: la persistance du diagnostic du Programme Opérationnel Unicités..... 7

1.2.1. Rappel des données clés : Un Programme Opérationnel qui mettait en exergue un diagnostic préoccupant

1.2.1. Identification des évolutions actuelles du contexte socio-économique du territoire

1.3. Cohérence externe : une cohérence stratégique qui se vérifie mais qui reste à encore développer au niveau opérationnel..... 13

1.4. Cohérence interne du Programme : un programme équilibré et cohérent s'appuyant sur un ensemble de mesures relais..... 17

1.5. La quantification des objectifs, des résultats et des retombées (indicateurs et système de suivi) : une organisation et un suivi à mettre en œuvre21

II - Evaluation des premiers résultats du Programme22

2.1. Un avancement global et une montée en charge de Urban 2 Unicités qui apparaissent au niveau national particulièrement satisfaisant 22

2.2. Une montée en charge avec de fortes disparités..... 24

2.2.1. L'axe 1 « Un centre d'agglomération à aménager et à valoriser »

2.2.2. L'axe II « Espace de développement à encourager »

2.2.3. L'axe 3 « Territoire Urbain à vivre »

2.2.4. Portage et territorialisation des projets : une place importante du tissu associatif, un appui et un suivi à renforcer auprès des communes de Floirac et de Cenon

2.3. Analyse qualitative des réalisations..... 31

2.3.1. Plus value, impacts et perspectives

2.3.2. Prise en compte des priorités communautaires

2.4. Qualité de la mise en œuvre et du dispositif de suivi et performance du programme : un partenariat et une mise en œuvre efficaces, une animation collective et transversale à renforcer 35

2.5. Conclusion et mise en perspective..... 39

Annexes..... 40

Préambule et rappel méthodologique

Le Programme Opérationnel URBAN II Unicités a été approuvé, le 16 octobre 2001 (référence C2001/2750) et le complément de programmation, adopté par le comité de suivi le 15 novembre 2001.

Ainsi, 2002 constitue l'année du lancement effectif du programme. En effet, dans le prolongement du comité de suivi du 15 novembre 2001, le premier comité de sélection a été réuni le 29 janvier 2002.

Le cahier des charges de l'évaluation à mi-parcours a été validé par consultation écrite du Comité de Suivi le 8 novembre 2002. Après examen des candidatures reçues, le cabinet IMTE (Institut du Management Territorial et Européen) a été retenu par le groupe technique « Evaluation » réuni le 6 décembre 2002. Notre mission a effectivement débuté le 18 décembre 2002 lors de la réunion avec l'ensemble des maîtres d'ouvrage.

Aussi, l'évaluation à mi-parcours qui nous est confiée peut s'apparenter -nous souhaitons le signaler- à une évaluation à 1/3 parcours. Pour autant, avec l'ensemble des partenaires, nous avons engagé cette mission autour des étapes suivantes :

Etape I : Etat des lieux : Evaluations réalisées et cohérences externe/interne du Programme Unicités

Etape II : Analyse des réalisations et de la mise en œuvre et préconisations pour 2004-2006

Au titre de ces deux étapes, la mission s'est appuyée sur :

- l'animation de réunions de travail avec les principaux partenaires et acteurs du Programme : Services du SGAR, Ville de Bordeaux, Ville de Cenon, Ville de Floirac, le Conseil Général de la Gironde, la Préfecture de Département (service Unique), la Communauté Urbaine de Bordeaux, le GIP GPV, et le Chef de Projet Urban.
- la participation à la première réunion des maîtres d'ouvrage du Programme en décembre 2002
- la participation au comité de suivi avec la présentation d'une note de travail intermédiaire sur l'évaluation à mi-parcours en mars dernier et la présentation des principaux points de synthèse lors du comité de suivi
- la participation aux comités de sélection du 8 juillet et du 20 novembre 2003

- La réalisation d'entretiens avec les principaux porteurs de projets «clés » du programme :
 - o Caisse Sociale de Développement Local
 - o Office du tourisme de Bordeaux
 - o CCAS Bordeaux
 - o Ville de Bordeaux - Direction Education et Famille
 - o Association Le Monde autour du Livre
 - o Le Centre social et culturel de la Benauge / Bastide

- Le recueil, le traitement et la synthèse des études, supports et documents existants :
 - o les études et travaux d'évaluation Ex ante et du PPU,...
 - o le programme opérationnel et le complément de programmation,
 - o les rapports des comités de suivi, les rapports annuels d'exécution et les procès verbaux des comités de sélection,
 - o les documents et supports du plan de communication : site Internet, plaquette, lettre Unicités, compte rendu des comités de pilotage Communication,...
 - o la base de données du logiciel de gestion des fonds européens PRESAGE
 - o les données socio-économiques récentes sur l'agglomération : INSEE, CESR,...

Dans une démarche itérative, basée sur différents temps d'échanges, de travail et de restitution auprès l'Autorité de Gestion et de l'Assistance Technique, la mission a fait l'objet de :

- la production et la présentation d'une note de travail « état des lieux » et intervention lors du Comité de suivi du 28 Mars 2003

- la production et la présentation de notes de travail de restitution intermédiaire et de préconisation sur la base des rencontres acteurs et porteurs de projets en juin et juillet 2003

- la production et la présentation d'un Rapport intermédiaire fin juillet 2003

- la présentation du rapport final auprès du « Groupe Technique Evaluation » le 20 novembre 2003

Le rapport est structuré sur la base de chacun des points et des questions évaluatives du cahier des charges.

I - Etat des lieux : évaluations réalisées, cohérences externe et interne du Programme Unicités

1.1. Analyse des résultats de l'évaluation antérieure : du Projet Pilote Urbain à Urban 2 Unicités, appropriation, continuité et nouvelle dimension territoriale

Le Projet Pilote Urbain 1997-2000 (PPU) de la Ville de Bordeaux, véritable projet global de requalification urbaine, de redynamisation économique et de développement social et culturel avec au total 19 millions de francs d'aides européennes, a permis de financer 22 actions sur les trois champs suivants :

- **la requalification urbaine** en mettant en œuvre des actions propices au rapprochement des 2 rives, à la mise au propre et à la réappropriation des quais
- **la redynamisation urbaine** en agissant en faveur de l'insertion économique des jeunes, et en réalisant des espaces destinés à l'implantation d'activités économiques, sociales et de loisirs près des quais de la Garonne
- **le développement social et culturel** avec la création d'évènements festifs pour et par les habitants, le lancement d'un journal retraçant la vie des quartiers, le développement d'activités touristiques centrées sur le patrimoine et le fleuve...

L'évaluation du PPU mettait en exergue les points suivants :

- *"Le PPU a clairement joué un rôle d'amorce de la reconquête des quais, point central de la stratégie engagée par les pouvoirs publics locaux de redéploiement de la ville autour du fleuve."*
- *"Le PPU a contribué à la dynamique de développement d'une vie de quartier plus riche sur les plans culturel, éducatif et festif."*
- *"Dans un contexte initial où le partenariat restait une pratique relativement limitée à Bordeaux, le PPU a été conçu sur la base d'un partenariat relativement élargi. A l'expérience, on peut considérer que ce partenariat a bien fonctionné, grâce notamment au **système d'animation** mis en place qui permettait des rencontres régulières entre les partenaires."*

L'unité des deux rives de Bordeaux constituait la trame du PPU. Dans la continuité du Projet Pilote Urbain, au titre d'Urban 2 Unicités, il s'agit de **consolider** ce territoire, cohérent sur le plan géographique, économique et social, en développant un projet global qui permette le développement durable de l'ensemble de ces quartiers centraux autour du fleuve et de ses rives.

La stratégie définie dans le Programme Opérationnel Urban 2 Unicités articule la consolidation des premiers résultats obtenus, et la mise en œuvre, à une plus grande échelle que celle du PPU, d'une stratégie innovante s'appuyant sur une démarche intégrée et participative, véritable moteur du développement urbain durable.

Le territoire Urban, au cœur de l'agglomération, doit être un pôle d'attractivité favorisant ainsi un lien entre la rive gauche et les Hauts-de-Garonne.

L'ambition d'Urban dans le Programme Opérationnel est donc de poursuivre la réunification des deux rives pour **construire un véritable centre d'agglomération équilibré de part et d'autre de la Garonne, et de retrouver l'attractivité de ces quartiers.**

Sur la base de réunions de travail avec les principaux acteurs et partenaires rencontrés, et l'analyse des évaluations réalisées, nous pouvons mettre en exergue les éléments suivants :

- tout en s'inscrivant comme une **continuité** du PPU en terme d'expérience et de pratique, Urban Unicités permet de changer de **méthode, de partenariat et de territoire** par rapport au PPU avec une appropriation progressive de la démarche par les acteurs locaux et une meilleure prise en compte des priorités transversales communautaires. Le Programme Opérationnel, aujourd'hui est axé et intègre clairement ces priorités transversales et notamment celles du développement durable. Enfin, on constate également une attention particulière de l'ensemble des partenaires pour que les actions et projets développés puissent toucher toutes les cibles et notamment le grand Public
- la candidature et l'élaboration du programme Urban II Unicités, engagée initialement à l'échelle de la commune de Bordeaux, s'inscrivent effectivement en terme de stratégie et de partenariat dans une **nouvelle dimension territoriale et intercommunale** avec les communes de Cenon et de Floirac.
- enfin, la « plus value communautaire d'Urban Unicités », au regard de l'évaluation du PPU, nous apparaît comme **définie, appropriée et partagée** par les acteurs autour de 4 principaux éléments :
 - o transversalité de l'approche Urban II
 - o dimension territoriale et intercommunale d'Urban II
 - o lien entre les 2 rives et cœur d'agglomération
 - o l'innovation

Au final et pour répondre à la première question évaluative, l'ensemble de ces points montrent l'intégration et l'appropriation effective de l'évaluation antérieure par les acteurs et sa prise en compte dans le Programme opérationnel et le complément de programmation.

En revanche, ce qui faisait l'une des forces du PPU et qui marque encore fortement les partenaires et porteurs de projets : le « système d'animation » transversal et collectif et l'échange de pratiques et d'expérience entre partenaires et porteurs de projets restent, à ce stade, limités sur Urban Unicités par rapport au PPU. C'est l'un de nos points essentiels en terme de préconisations.

1.2. Diagnostic et cohérence externe : la persistance du diagnostic du Programme Opérationnel Unicités

1.2.1. Rappel des données clés : un Programme Opérationnel qui mettait en exergue un diagnostic préoccupant

Le territoire Urban, sur le plan démographique, se singularise de l'ensemble de l'Unité Urbaine tant par l'évolution de sa population que par sa structure par âge. Pénalisé par une croissance démographique défavorable (- 0,05 % de variation annuelle) dans un contexte géographique en croissance (0,63 % pour l'Unité Urbaine), le territoire **Urban possède un profil démographique plutôt jeune** non pas en raison d'une forte proportion de moins de 15 ans (13,3 % pour le territoire contre 16,2 % pour l'Unité Urbaine) mais de la faible représentation des plus de 60 ans (16,6 % contre 18,9 %).

Evolution comparée de la population entre 1990 et 1999

	1990	1999	Variation annuelle (%)
Territoire Urban	51 087	50 864	-0,05
Unité Urbaine de Bordeaux	712 358	753 931	0,63

Source : Insee

Part des populations de moins de 15 ans et de plus de 60 ans dans la population total en 1999

	Population de moins de 15 ans		Population de 60 ans et plus	
	Nombre	Part dans la population	Nombre	Part dans la population
Territoire Urban	6 763	13,3	8 423	16,6
Unité Urbaine de Bordeaux	122 231	16,2	142 253	18,9

Source : Insee

L'autre fait démographique marquant du territoire Urban demeure la forte proportion d'étrangers qui résident sur son périmètre en 1999 : 11,8 % de la population qui y réside est une population étrangère contre 4,7 % pour l'ensemble de l'Unité Urbaine.

Une très nette surreprésentation de la population étrangère au sein du périmètre Urban comparée à l'ensemble de l'Unité Urbaine de Bordeaux en 1999

	Nombre d'étrangers	Part dans la population totale (%)
Territoire Urban	5 996	11,8
Unité Urbaine de Bordeaux	35 749	4,7

Source : Insee

Sur le plan de l'habitat, le territoire Urban se caractérise par une très nette surreprésentation de ménages logeant dans des HLM (20,2 %) comparée à l'Unité Urbaine (17,9 %). Il concentre à lui seul 9,4 % des ménages résidant dans des logements HLM de l'Unité Urbaine alors qu'il ne représente que 6,7 % de la population totale.

Surreprésentation des ménages habitants en HLM au sein du territoire Urban comparée à l'Unité Urbaine en 1999

	Territoire Urban		Unité Urbaine de Bordeaux	
	Nombre	Proportion (%)	Nombre	Proportion (%)
Nombre de ménages en HLM	5 499	20,2 %	58 741	17,9 %
Nombre de ménages hors HLM	21 683	79,8 %	270 008	82,1 %

Source : Insee

Le parc de logement du territoire, du fait de sa position centrale au sein de l'agglomération, se caractérise également par une très forte proportion de logements en immeuble collectif (75 %), comparé à l'ensemble de l'Unité urbaine (48,8 %).

Une proportion très élevée de logements collectifs en 1999

	Territoire Urban	Unité Urbaine de Bordeaux
Part des logements en immeuble collectif (%)	75,0	48,8

Source : Insee

Indicateur indirect de la situation sociale d'un territoire, la proportion de familles monoparentales du territoire Urban en 1999, bien plus élevée (20,3 %) que pour l'ensemble de l'Unité Urbaine (14,7 %), atteste d'un degré de précarité relativement élevé sur le périmètre.

Une très nette surreprésentation des familles monoparentales au sein de la zone Urban en 1999 est le reflet d'un certain degré de précarité

	Territoire Urban		Unité Urbaine de Bordeaux	
	Nombre	Proportion (%)	Nombre	Proportion (%)
Familles monoparentales	2 360	20,3 %	29 725	14,7 %

Source : Insee

La population active du territoire Urban est sous diplômée comparée celle de l'Unité Urbaine :

- Elle possède une proportion de *sans diplôme ou CEP* (23,4 %) très nettement supérieure à celle de l'Unité Urbaine (16,8 %) ;
- et un niveau de *Bac ou plus* bien inférieur (43,5 %) à celui de l'Unité Urbaine (46 %) ;

Niveau de diplôme de la population active

	Territoire Urban		Unité Urbaine de Bordeaux	
---sans diplôme ou CEP	5 765	23,4	59 549	16,8
---CAP - BEP - BEPC	8 169	33,1	131 687	37,2
---Bac ou plus	10 740	43,5	162 999	46,0

Source : Insee

Toujours du point de vue des actifs, le territoire possède en revanche un taux d'activité global (56 %) similaire à celui de l'Unité Urbaine (56,1). Enfin, le taux d'activité féminin du territoire (49,7 %) demeure inférieur de 1,2 points à celui de l'Unité Urbaine.

1.2.1. Identification des évolutions actuelles du contexte socio-économique du territoire

Le retournement conjoncturel national amorcé en 2001 et conforté en 2002 a été ressenti de manière contrastée en Aquitaine. Alors que l'année 2001 se caractérisait par l'arrêt de la réduction du chômage, la région enregistrait tout de même une légère augmentation de son emploi salarié marchand malgré la suppression d'emplois dans l'industrie et la perte de dynamisme du secteur tertiaire. Ainsi, fin 2002, le taux de chômage régional culminait au même niveau qu'en décembre 2001 à 9,2 %. En revanche, l'entrée de plein pied dans la récession en 2003 tant sur le plan national qu'international laisse sceptique quant au maintien d'une dynamique économique positive en région Aquitaine.

Précaution

Il convient d'interpréter les données suivantes avec précaution dans la mesure où celles-ci se limitent au 1^{er} janvier 2002 et, de ce fait, ne permettent pas de mesurer les effets des difficultés en terme de croissance et d'emploi qui caractérisent l'économie française depuis 2002.

Des données plus récentes sur 2002 et début 2003 donneraient sans aucun doute une image moins positive de la situation socio-économique au niveau régional et du territoire Urban.

Evolution du tissu économique du territoire Urban

Le tissu d'établissements de la zone Urban ne semble pas avoir bénéficié de l'embellie économique de 1999 à 2001 en terme de créations. Malgré une conjoncture plutôt favorable, le nombre de créations a diminué de 2 % alors qu'il augmentait de 9 % sur l'Unité Urbaine de Bordeaux sur cette période. L'évolution 2000-2001 indique cependant un renversement de la tendance (+ 2 %) sur le périmètre Urban en terme de créations mais toujours inférieur aux performances de l'Unité Urbaine (+ 4 %).

Evolution du nombre de créations et de transferts d'établissements entre 1999 et 2001

	Territoire Urban				Unité Urbaine			
	1999	2000	2001	1999-2001	1999	2000	2001	2000-2002
Nouveaux établissements en :								
Nombre de créations	493	475	485	-2%	3 760	3 944	4 104	9%
Nombre de transferts (y c. en interne)	174	147	165	-5%	1 438	1 482	1 508	5%

Source : Insee

L'évolution du nombre de transferts entre 1999 et 2001 (- 5 % contre + 5 % pour l'Unité Urbaine) semble indiquer **une nette baisse de l'attractivité** du territoire Urban . Cependant, comme pour les créations, l'évolution du nombre de transferts connaît une nette amélioration en fin de période, cette fois-ci beaucoup plus marquée (+ 12 %) et très nettement supérieure à celle de l'Unité Urbaine (+ 2 %).

Plus globalement, ces tendances se traduisent par une augmentation du nombre d'établissements (+ 145 établissements soit 3 % de croissance) entre 2000 et 2002 sur le territoire Urban due intégralement aux performances de 2001-2002. Il est plus que probable que ces bons résultats soient le fruit de la mise en place de la Zone Franche Urbaine de Bordeaux /Cenon/Floirac/Lormont (les quartiers des Hauts de Garonne et de Bastide) qui recouvre une partie du territoire et qui a connu une forte croissance du nombre de ses établissements depuis quelques années.

En 5 ans, la zone franche urbaine des Hauts de Garonne-Bastide a gagné plus de 1 500 établissements (le nombre d'établissements du secteur marchand privé est passé de 1 010 au 1er janvier 1997 à 2 590 au 1er janvier 2002) et près de 7 500 emplois. Quelques 11 000 salariés du secteur marchand privé y sont employés. Depuis le 1er janvier 1997, date de la mise en place du dispositif zone franche, le nombre d'entreprises a été multiplié par 2,5 et celui des salariés par trois.

La ZFU est prolongée à compter du 1^{er} janvier 2003 au titre de la réouverture des 44 ZFU existantes par la loi de finances rectificative 2002. Cette réouverture de la ZFU nous apparaît comme un élément d'évolution de contexte notable et qui nécessite d'être pris en compte sur le Programme.

Evolution globale du nombre d'établissements entre 2000 et 2001

	Territoire Urban				Unité Urbaine			
	2000	2001	2002	2000-2002	2000	2001	2002	2000-2002
Etablissements	4 859	4 859	5 004	3%	41 005	41 564	42 830	0,1%

Evolution du chômage

En 1999, le territoire Urban était beaucoup plus touché par le chômage - que ce soit des jeunes, des chômeurs de longue durée ou des femmes – que la seule commune de Bordeaux.

Or, le territoire Urban semble bénéficier d'une **nette amélioration de sa situation face au chômage entre 2000 et 2002**. Au-delà de la seule réduction du nombre de chômeurs (- 25 %), il est tout à fait remarquable de constater que la situation des populations traditionnellement les plus exposées, en particulier les jeunes de moins de 25 ans, les chômeurs de longue durée et les femmes ont vu leurs effectifs diminuer considérablement – respectivement de – 19 %, - 43 % et – 26 % -, et ce dans des proportions toujours **supérieures ou égales** à celles de l'ensemble de l'Unité Urbaine de Bordeaux.

Evolution du nombre de chômeurs par catégories entre 2000 et 2002

	Territoire Urban				Unité urbaine			
	01/01/00	01/01/01	01/01/02	2000-2002	01/01/00	01/01/01	01/01/02	2000-2002
Nombre de chômeurs (defm : cat.1 et cat .6)	6323	5215	4727	-25%	55253	44764	43192	-22%
- dont moins de 25 ans	1071	948	866	-19%	10312	10097	8339	-19%
- dont longue durée (1 an et plus)	2647	1942	1513	-43%	23884	16857	14439	-40%
- dont femmes	2924	2482	2158	-26%	28917	23885	22230	-23%
- part des moins de 25 ans dans les defm (%)	16,9	18,2	18,3	1,4 pts	18,7	22,6	19,3	0,6 pts
- part des chômeurs LD dans les defm (%)	41,9	37,2	32,0	-9,9 pts	43,2	37,7	33,4	-9,8 pts
- part des femmes dans les defm (%)	46,2	47,6	45,7	-0,6 pts	52,3	53,4	51,5	-0,8 pts

Source Insee

Tant pour le territoire Urban que pour l'Unité Urbaine, **la réduction plus modérée du nombre de chômeurs de moins de 25 ans** comparée à celle des chômeurs de longue durée et des femmes s'est traduite par une légère augmentation de la part de ces premiers dans l'ensemble des DEFM, indiquant une détérioration relative de la situation de ce type de population face au chômage.

Evolution sociale

En 1999, le territoire Urban se caractérisait par une proportion de RMIstes (13,4 % des allocataires de la Caisse d'Allocations Familiales - CAF), un taux de dépendance (près de 43 % des allocataires de la CAF de la zone avaient des revenus qui dépendent à plus de 50 % des prestations de la CAF) et un taux d'allocataires dont le revenu par Unité de consommation est inférieur à la demi-médiane des revenus disponibles des français très nettement supérieurs à l'ensemble de la Communauté Urbaine de Bordeaux et significatifs d'un niveau de **pauvreté et de précarité élevé**.

Les données qui suivent nous montrent que **la situation sociale du territoire Urban reste particulièrement préoccupante et semble continuer à se détériorer entre 2000 et 2002**. Effectivement, même si les évolutions à la hausse du nombre d'allocataires de prestations de la CAF (+ 3 %) et notamment des allocataires en deçà du seuil de pauvreté (+ 2 %) et des ménages à bas revenu (+ 2 %) sont légères, elles indiquent une tendance à la détérioration des conditions sociales du territoire Urban plus marquées que pour l'ensemble de l'Unité Urbaine.

Evolution du nombre d'allocataires de la CAF par type

	Territoire Urban				Unité Urbaine			
	01/01/00	01/01/01	01/01/02	2000-2002	01/01/00	01/01/01	01/01/02	2000-2002
Données sociales :								
Nombre d'allocataires :	17 130	17 364	17 575	3%	156 778	158 332	157 874	1%
- En deçà du seuil de dépendance	5 444	5 205	5 527	2%	34 627	33 568	34 138	-1%
- A bas revenus	7 878	7 834	8 016	2%	52 308	53 250	53 088	1%
dont : bénéficiaire du RMI	3 83	2 929	2 965	-7%	17 652	16 438	15 853	-10%

Source : Insee

En revanche, la forte diminution du nombre d'allocataires à bas revenu bénéficiaires du RMI tant pour le territoire Urban à un niveau inférieur (- 7 %) que pour l'Unité Urbaine (- 10 %) demeure le seul véritable point d'amélioration des conditions sociales par rapport à 1999.

L'ensemble de ces éléments d'évolution du contexte pour la période 2000-2002 au niveau économique, emploi et social conforte les orientations stratégiques et les trois axes stratégiques définis sur le programme. Il confirme, d'une part, l'acuité des difficultés sociales du territoire et, d'autre part, sa dimension stratégique et prioritaire au niveau de l'agglomération.

Le tableau d'évolution du contexte du Programme Opérationnel (cf en annexe page39) nous apparaît comme particulièrement adapté à l'observation de l'évolution du territoire. En lien avec l'autorité de gestion, ce tableau fait l'objet d'une première actualisation, au titre de l'évaluation à mi parcours, en fonction des données disponibles. Dans la perspective de l'évaluation Ex post du programme mais également pour renforcer la connaissance et le suivi de l'évolution du territoire, il nous semble important que l'alimentation, le traitement de ce tableau de bord puisse faire l'objet, comme nous l'avons constaté sur d'autres sites Urban, d'une observation permanente du territoire avec une commande spécifique aux partenaires précédemment cités.

1.3. Cohérence externe : une cohérence stratégique qui se vérifie mais qui reste à encore développer au niveau opérationnel

Le Programme Opérationnel mettait en exergue l'articulation stratégique entre Urban et les autres politiques conduites sur le territoire. La cohérence avec le Contrat d'Agglomération, l'Objectif 2 ainsi que la recherche de complémentarité avec le GPV des Hauts de Garonne sur la rive droite de la démarche sont partie **intégrante** de la stratégie d'Unicité.

En effet, le schéma directeur de l'aire métropolitaine bordelaise 2000-2006, fixe les grandes orientations du développement de l'agglomération bordelaise. Il préconise la dynamisation du cœur de l'agglomération par des actions de reconquête et de valorisation, l'accessibilité améliorée par une meilleure gestion des déplacements, le développement urbain axé sur le rééquilibrage et le recentrage de l'agglomération.

Il convient de souligner la **cohérence en terme d'orientation stratégique et la pertinence du périmètre Urban** retenu (« le coeur de l'agglomération »).

Cette volonté de recentrage de l'agglomération, de rééquilibrage avec la rive droite, de reconquête du fleuve et de renforcement de l'efficacité économique et l'attractivité résidentielle se retrouve au cœur de tous les dispositifs relatifs au développement de l'agglomération bordelaise (Contrat d'Agglomération, Schéma Directeur de l'aire métropolitaine,...).

En effet, les quatre axes du programme Urban, tels que définis dans le Programme Opérationnel et analysés au travers de l'évaluation ex ante s'articulent selon :

- **six enjeux majeurs du contrat d'agglomération :**
 - Placer la métropole bordelaise au sein de grands courants d'échanges européens
 - Rééquilibrer et maîtriser le développement urbain
 - Organiser les déplacements à l'intérieur de l'agglomération
 - Préserver durablement l'environnement
 - Affirmer le rôle économique moteur de la métropole au plan international
 - Développer les coopérations inter-cités

- **quatre grandes thématiques du Contrat de ville de l'agglomération bordelaise :**
 - Renouvellement urbain
 - Développement social
 - Tranquillité publique
 - Développement économique et insertion par l'économie

- **deux orientations majeures de l'Objectif 2 Aquitaine:**
 - renforcer le rôle moteur des entreprises dans la création d'emplois
 - valoriser les ressources locales dans la perspective d'un développement durable et équilibré des territoires.

Les trois premiers axes d'intervention du DOCUP Objectif 2 sont cohérents avec la stratégie Urban Unicités :

Axe 1 : Favoriser la création d'emplois par le soutien à la création et au développement des entreprises et l'adaptation des ressources humaines

Axe 2 : Renforcer la compétitivité de l'espace régional

Axe 3 : Dynamiser les territoires et améliorer le cadre de vie

Trois grands volets du GPV des Hauts-de-Garonne :

- Le volet renouvellement urbain qui vise le rattachement des Hauts-de-Garonne à la Bastide et au centre d'agglomération en s'appuyant sur quatre processus opérationnels complémentaires :
 1. La réhabilitation via la requalification des espaces publics, l'impact positif du tramway et l'émergence d'une trame verte
 2. La consolidation et la mise en réseau des équipements et services publics de proximité
 3. Des opérations de construction / démolition
 4. La diversification de l'offre résidentielle
- Le volet économique et emploi pour réduire l'écart entre les Hauts-de-Garonne et le reste de l'agglomération sur le niveau de chômage et le niveau de formation.
- Le volet développement social, avec un investissement renforcé et simultané dans les domaines de la tranquillité publique (prévention, sécurité, accès au droit), la santé publique, la culture et le sport, l'accompagnement des familles dans l'accès au logement.

Ces trois volets du GPV ont pour correspondance directe les trois axes prioritaires du projet Urban.

Au titre de l'articulation Urban / GPV, qui est une orientation nationale pour le PIC Urban, l'analyse des stratégies des deux programmes et l'échange réalisé avec le GIP GPV Hauts de Garonne confirment la cohérence tant en terme d'objectif, (le GPV visant au travers de ces trois volets à **réintégrer et requalifier la rive droite dans l'agglomération** et **désenclaver ce territoire**) que des principes d'actions du GPV :

- développer des actions innovantes
- travail en réseau
- combiner le court terme et long terme

Les trois axes prioritaires d'intervention d'Urban 2 Unicités s'inscrivent donc en synergie avec ceux déclinés dans les différents programmes.

La cohérence stratégique et territoriale se vérifie et apparaît clairement dans le Programme Opérationnel avec le GPV, le Contrat d'agglomération et l'Objectif 2. Le programme Urban 2 Unicités s'en distingue en terme de complémentarité par l'adaptation aux caractéristiques spécifiques du territoire retenu, et par l'adéquation systématique au double objectif de centralité d'agglomération et de proximité.

L'évaluation ex ante mettait en exergue potentiellement le rôle de « vitrine » et de relais permanent ou « go between » entre ces différentes politiques et programmes. A mi-parcours, on peut estimer que cette dimension ambitieuse s'amorce et est encore en construction. En effet l'analyse d'un certain nombre de projets présentés en partie 2, confirme partiellement ce rôle d'expérimentation et d'accélérateur d'Urban et d'une démultiplication ou pérennisation des démarches et projets au titre des autres politiques ou programmes du territoire. Il nous apparaît, à ce stade que l'articulation partenariale et opérationnelle est à améliorer et à renforcer au titre des projets développés au titre d'Urban II Unicités.

Enfin, à ce stade et malgré les réflexions et projets engagés par les deux villes du GPV Cenon et Floirac, cette articulation reste limitée et c'est un point que nous souhaitons mettre en exergue. En effet, en cette année de montée en charge du programme peu de projet on été proposé par ces deux communes auprès des 3 comités de sélection qui se sont tenus en 2003.

Le partenariat GPV/URBAN suppose l'identification de projets communs. C'est dans cette perspective, à notre sens, que devra se poursuivre, tant avec le GIP GPV qu'avec les 2 communes de Cenon et Floirac, cette démarche. A cet égard, nous observons que les éléments d'orientations stratégiques identifiés dans le diagnostic, le Programme opérationnel et l'évaluation ex ante relatifs aux grandes infrastructures du territoire (franchissement de la Garonne, tramway, voies SNCF,...), n'ont pas fait l'objet, à ce stade de véritables démarches ou projets intercommunaux au titre d'Urban 2 Unicités.

Enfin, les projets ou actions mis en œuvre s'inscrivent peu ou ne sont pas positionnés ou valorisés au titre du contrat de ville et de ses différentes déclinaisons territoriales.

Plus globalement, est posée la question de l'articulation en Urban 2 Unicités et la politique de la ville et de ses déclinaisons territoriales en particulier le GPV et le contrat de ville de la Ville de Bordeaux.

Au niveau de l'agglomération, il nous apparaît que la mobilisation opérationnelle de la Communauté Urbaine de Bordeaux, au titre du Contrat d'Agglomération, du Contrat de Ville mais également concernant ses orientations en matière de développement économique pour 2003-2006, serait susceptible de faire évoluer cette articulation et cohérence d'Urban avec les autres politiques et programmes d'une part, mais également favoriser une plus forte montée en charge stratégique et territoriale du programme, d'autre part.

Sur la base des échanges et entretiens réalisés nous suggérons :

- la définition de modalités d'organisation et de travail entre la Mission Ville – Préfecture de Région, le GIP GPV, la Direction Politique de la Ville et DSU - Ville de Bordeaux, et la Direction de Politique de la Ville de la CUB

- l'identification de projets communs pour la période 2004-2006 sur la base de l'avancement des programmations actuelles d'Urban 2 Unicités et du GPV

- la structuration d'une démarche similaire également au niveau de la Ville de Bordeaux au titre de la finalisation actuelle de plans d'actions spécifiques et l'animation des différents quartiers.

Enfin, un dernier élément que nous souhaitons mettre en exergue en particulier sur les projets des derniers comités de sélection (Bastide en Danse, IPPO,...) c'est effectivement une plus forte attention et préoccupation, dès la phase d'élaboration et de sélection des projets sur la pérennisation et le transfert au « droit commun » et autres politiques publiques (y compris les Objectifs 2 et 3) des projets initiés au titre d'Urban 2 Unicités. Cette dimension de transfert et d'impact sur les politiques publiques et sur le droit commun sera également un élément d'évaluation et de suivi à prendre en compte sur le programme.

1.4 Cohérence interne du Programme : un programme équilibré et cohérent s'appuyant sur un ensemble de mesures relais

Le Programme Opérationnel et le complément de programmation se structurent sur trois axes stratégiques :

- un centre d'agglomération à aménager et à valoriser
- un espace de développement à encourager
- un territoire urbain à vivre

Axe 1 : un centre d'agglomération à aménager et à valoriser

Les actions prévues à travers cet axe portent essentiellement sur l'attractivité et la compétitivité du territoire, afin de participer au développement équilibré de l'agglomération. Elles consistent à créer de nouveaux espaces et infrastructures adaptés aux attentes des entrepreneurs et résidents. L'objectif est également de générer de nouveaux flux liés aux activités économiques, touristiques ou culturelles, dans une perspective de développement durable du territoire.

Axe 2 : un espace de développement à encourager

Cet axe entend soutenir le développement du territoire et des ressources humaines des quartiers concernés. Il s'agit d'encourager les résidents, notamment les femmes, par des mesures de soutien et d'accompagnement, à créer ou à développer des initiatives locales ou des activités économiques répondant à des besoins locaux. La priorité est donnée aux très petites entreprises et aux petites et moyennes entreprises dans le secteur tertiaire.

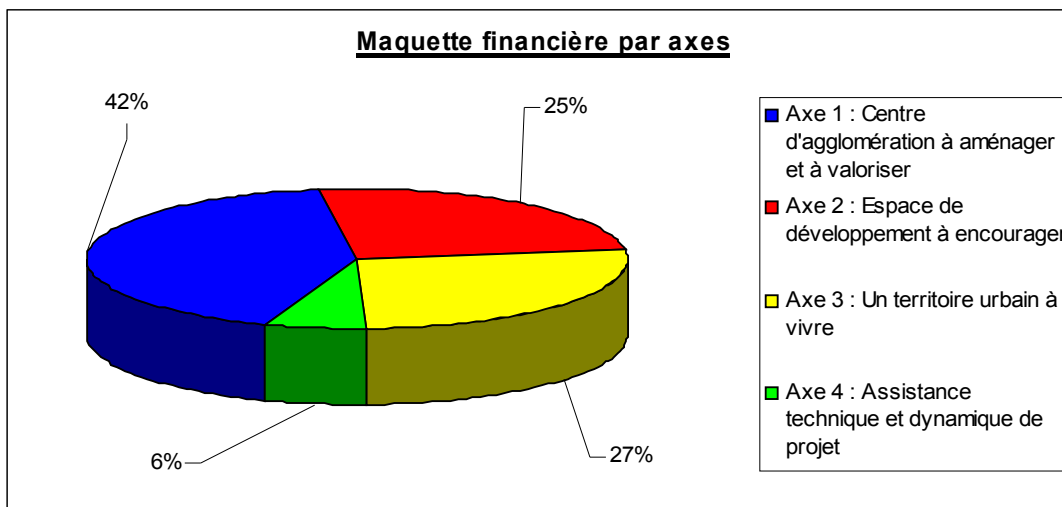
L'insertion sociale et économique est la seconde composante majeure de cet axe. Le public visé est celui des populations à faible revenu, en butte à des discriminations ou en situation d'exclusion. Les actions porteront sur le soutien à l'économie solidaire, à l'insertion sociale et professionnelle et aux initiatives favorisant l'ouverture des entreprises aux jeunes dans ou hors du système scolaire.

Enfin, l'accès aux nouvelles technologies de l'information et de la communication aussi bien aux entreprises qu'aux usagers et résidents du territoire complète cet axe.

Axe 3 : un territoire urbain à vivre

L'axe 3 vise au renforcement de la cohésion et de la proximité, dans une logique d'amélioration de la qualité de vie au quotidien. Plusieurs actions seront soutenues : développement de services de proximité, des espaces verts, des loisirs, de l'environnement urbain (lutte contre les pollutions et nuisances : qualité de l'air, bruit, tags ...) etc. L'objectif à terme est de faciliter et d'améliorer l'adéquation entre vie familiale et vie professionnelle par des actions de prévention et de promotion de la citoyenneté auprès de publics cibles.

L'évaluation ex ante avait souligné l'équilibre et la cohérence entre les différents axes et la prédominance de l'Axe 1 d'aménagement et de valorisation du centre de l'agglomération.



Le schéma ci-dessus rappelle cette forte cohérence et l'équilibre entre les trois axes. A mi parcours, au regard de l'évolution du contexte et des réalisations, cette cohérence et cet équilibre tant stratégiques que financiers ne nous semblent pas devoir être remis en cause ou modifiés au niveau des axes . En revanche, nous le préciserons plus avant, c'est au sein des axes entre les différentes mesures que peut s'opérer une réorganisation.

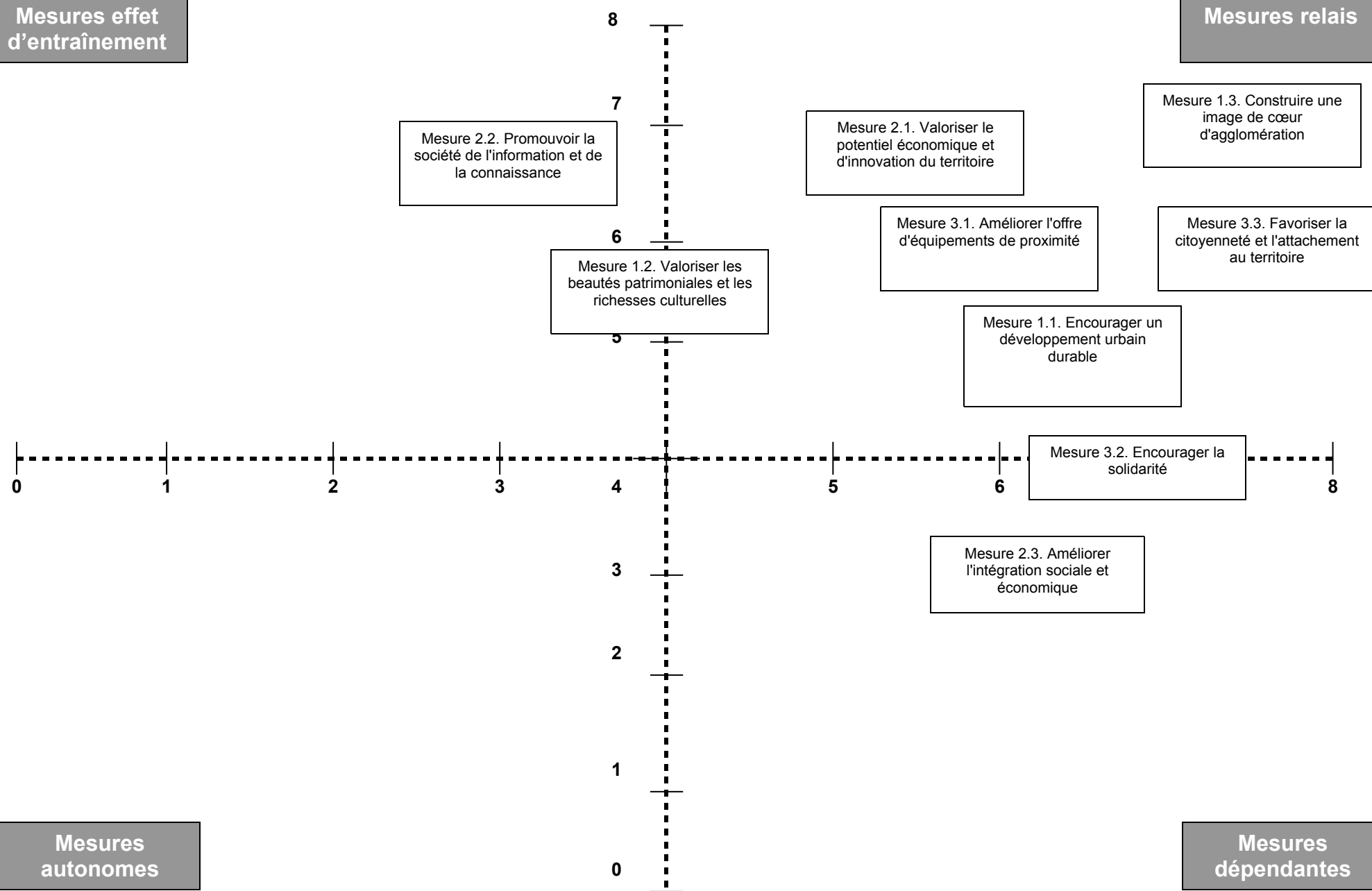
L'évaluation ex ante n'ayant que faiblement traité la cohérence interne du programme au niveau des mesures, il nous apparaissait essentiel d'analyser celle-ci, à partir d'une matrice des impacts croisés. Cette matrice permet d'analyser et de déterminer selon leurs influences et dépendances, la cohérence de l'ensemble des mesures du programme.

Elle est construite avec autant de lignes et de colonnes qu'il existe de mesures dans le programme. Les cellules de la matrice permettent d'identifier collectivement s'il y a synergie ou non entre les différentes mesures du programme. La représentation graphique en page suivante de la matrice permet, par la suite, d'identifier la nature de ces mesures.

Aussi, à l'issue d'un travail d'échanges avec l'Autorité de gestion et le Chef de projets, les synergies et impacts potentiels entre les différentes mesures ont été évalués.

Mesures effet d'entraînement

Mesures relais



Mesure 2.2. Promouvoir la société de l'information et de la connaissance

Mesure 1.2. Valoriser les beautés patrimoniales et les richesses culturelles

Mesure 2.1. Valoriser le potentiel économique et d'innovation du territoire

Mesure 3.1. Améliorer l'offre d'équipements de proximité

Mesure 1.3. Construire une image de cœur d'agglomération

Mesure 3.3. Favoriser la citoyenneté et l'attachement au territoire

Mesure 1.1. Encourager un développement urbain durable

Mesure 3.2. Encourager la solidarité

Mesure 2.3. Améliorer l'intégration sociale et économique

Mesures autonomes

Mesures dépendantes

- **Les mesures autonomes** sont celles qui développent le moins de synergie ; leur mise en œuvre n'est pas dépendante du reste du programme et n'influence que faiblement la réalisation des autres mesures. Il n'y a pas de mesures analysées comme réellement autonomes ou autarciques dans le programme.
- **Les mesures à effet d'entraînement** : ce sont des mesures peu dépendantes du reste du programme mais qui influencent fortement les autres mesures. C'est le cas de la mesure 1.2. Valoriser les beautés patrimoniales et les richesses culturelles et de la mesure 2.2 traduisant ainsi la dimension transversale des NTIC dans le programme.
- **Les mesures dépendantes** sont les mesures dont la mise en œuvre est liée à la réalisation de plusieurs autres mesures du programme. Deux mesures sont analysées comme dépendantes des autres mesures et axes du programme : mesure 2.3. Améliorer l'intégration sociale et économique mesure 3.2. Encourager la solidarité
- **Les mesures relais** : correspondent aux mesures à la fois dépendantes et influençant significativement les autres mesures du programme. Le programme est constitué et articulé autour de **mesures relais soulignant ainsi sa cohérence** : cinq mesures sont des mesures relais à la fois influençant fortement le programme et en étant dépendantes des autres mesures.

Mesure 1.1. Encourager un développement urbain durable

Mesure 1.3. Construire une image de cœur d'agglomération

Mesure 2.1. Valoriser le potentiel économique et d'innovation du territoire

Mesure 3.1. Améliorer l'offre d'équipements de proximité

Mesure 3.3. Favoriser la citoyenneté et l'attachement au territoire

L'ensemble de ces « mesures - clés » du programme présente un avancement en terme de programmation relativement satisfaisant. Ces mesures sont parmi les plus dotées financièrement confirmant ainsi la cohérence du programme. Au regard de sa place en tant que mesure relais, un effort particulier devra être développé en terme de projet et de programmation sur la mesure « Construire une image de cœur d'agglomération ».

1.5 La quantification des objectifs, des résultats et des retombées (indicateurs et système de suivi) : une organisation et un suivi à mettre en œuvre

Les trois niveaux d'indicateurs (réalisations, résultats et impacts) définis dans le Complément de programmation au niveau des mesures, nous apparaissent parfaitement cohérents, adaptés aux types de projets et clairement définis. Les échanges et tests de ces indicateurs avec les porteurs de projet le confirment.

A ce stade seulement un suivi des objectifs opérationnels est réalisé. Il atteste effectivement du niveau purement quantitatif et physique d'avancement opérationnel au regard des objectifs fixés (Cf Annexe P 41). Néanmoins, il ne nous renseigne nullement sur les résultats et les impacts des projets et par conséquent du programme.

Une mise à jour et un traitement des indicateurs tant en terme de suivi et de gestion du programme au titre de l'application Présage que dans la perspective de l'évaluation finale s'imposent.

Les porteurs de projets n'ont pas formalisé un suivi et un bilan tant quantitatif que qualitatif de leurs projets et sont peu au fait de leurs obligations en la matière.

L'ingénierie et l'analyse des projets doivent permettre de définir, négocier et intégrer les indicateurs de réalisations, résultats et impacts par projet en relation avec les indicateurs par mesure.

Aussi, il nous semble urgent, sur la base des indicateurs définis dans le Complément de programmation et le programme opérationnel :

- ***d'intégrer dans les fiches-projets présentées au Comité de Sélection des indicateurs de résultats, réalisations, et impacts attendus au regard des indicateurs de la mesure***
- ***de mettre en œuvre la production et le traitement de compte rendu et de bilan des projets***
- ***d'organiser l'alimentation et le suivi des indicateurs par mesure***

C'est un enjeu déterminant sur le programme tant en terme de suivi et de pilotage que d'analyse et d'appréciation des impacts des projets et de leurs apports aux publics prioritaires.

II - Evaluation des premiers résultats du Programme

2.1. Un avancement global et une montée en charge de Urban 2 Unicités qui apparaissent au niveau national particulièrement satisfaisant

Avec à ce jour, **plus de 10,859 Millions d'Euros de programmé soit 41 % du Programme, Urban 2 Unicités est l'un des sites français les plus avancés.**

En effet, selon l'état d'avancement intermédiaire réalisé par le CNASEA et la DATAR au 1^{er} septembre 2003, les sites dans leur ensemble présentent un état d'avancement de seulement 15,8 %. Deux sites se distinguent particulièrement, Urban 2 Unicités avec un taux 28,3 % (7, 390 Millions d'Euros programmés au 1^{er} septembre 2003) et le site de Grigny-Viry Châtillon avec 31,4 %.

Ces données au niveau national mettent en perspective l'avancement satisfaisant et la forte montée en charge du programme. De la même manière, le programme présente ainsi un avancement proche de celui de l'Objectif 2 Aquitaine qui atteignait 33% en septembre 2003.

Avancement global et par comité de sélection

	Montant FEDER programmé	%	Montant Coût Total programmé	%
Comité de sélection n° 1 (29/01/02)	945 204,17	9,79	2 925 543,6	11,21
Comité de sélection n° 2 (23/05/02)	480 081,49	4,97	1 302 582,54	4,99
Comité de sélection n° 3 (25/09/02)	142 133,33	1,47	384 426,62	1,47
Comité de sélection n°4 (18/03/03)	499 080,46	5,17	1 177 157	4,51
Comité de sélection n°5 (8/07/03)	611 411,39	6,33	1 600 477,88	6,13
Comité de sélection n°6 (20/11/03)	1 279 257,54	13,24	3 469 329,62	13,29
TOTAL programmé	3 956 898,48	40,96	10 859 487,26	41,6
Rappel maquette Urban 2 Unicités 2000-2006	9 660 000	100	26 099 000	100

Après un premier Comité de sélection de démarrage particulièrement dense (9,78% de l'enveloppe FEDER programmé), les deux suivants ont été beaucoup plus modestes en terme de programmation (6,41% de l'enveloppe FEDER au total). Ce rythme est conforme à ce que l'on a pu observer sur les autres sites et au titre de Urban I avec un premier comité de sélection permettant d'engager tous les projets effectivement prêts au titre de la première année. L'année 2002 apparaît comme une année transitoire d'organisation de la mise en œuvre du programme, de détection et d'émergence de projet.

Trois comités de sélection se sont tenus en 2002. Ils ont permis de programmer 17 opérations pour un coût total de 4 612 552 € soit 17,7 % du programme et une contribution communautaire de 1 567 419 € soit 16,2 % de la contribution globale du FEDER.

Le comité de sélection de mars 2003 confortait nettement ces résultats avec dix projets supplémentaires permettant d'atteindre un total programmé de 5 789 709 € soit 22,18 % du programme.

Le comité de sélection de juillet 2003 (9 projets pour un coût total de plus de 1,600 millions d'euros) et le dernier comité de sélection de Novembre 2003 (8 projets pour un coût total de plus de 3,469 millions d'euros) permettent d'atteindre un taux de programmation de plus de 41 % et confirment ainsi pleinement cette montée en charge du programme sur cette année charnière 2003.

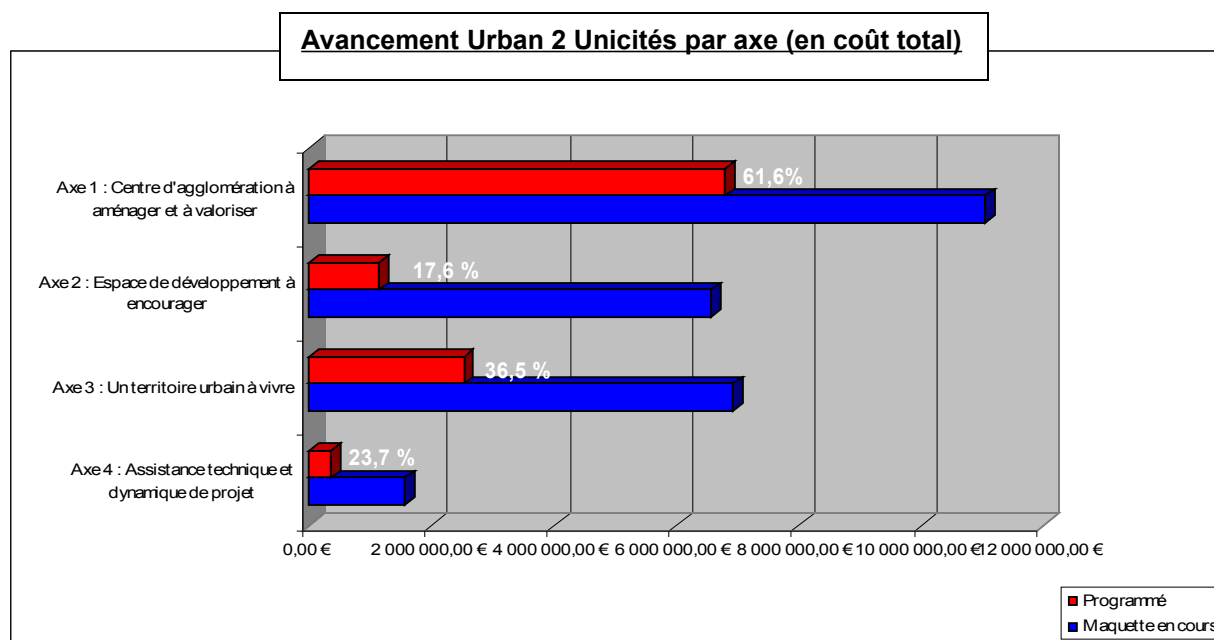
En terme d'effet levier, sur la base des données au 1^{er} septembre 2003 (un taux de programmation de plus de 28 % avec 7, 390 Millions d'Euros), le FEDER intervient pour près de 36 % du coût total des projets développées (2 677 000 €). A cet égard, les contributions du FEDER, de l'Etat et des communes présentaient sensiblement le même taux de programmation autour de 27 à 28 %. En revanche les taux au niveau du Conseil Général et du Conseil Régional restent en retrait avec respectivement 14,8% et 12,1 % . Ils sont compensés par près de 410 000 € mobilisés au titre des autres financements publics qui atteignent ainsi un taux de programmation de plus de 137 % (Communauté Urbaine, Caisse des Dépôts et Consignations,...)

Les deux comités de sélection 2003 **confirment en terme de projet, l'implication et les efforts déployés par les acteurs et permet d'atteindre une montée en charge satisfaisante du programme pour 2003. Aussi le programme n'encourt plus de risque au titre de la règle de dégagement d'office.**

Enfin à un rythme constant, la programmation devrait ainsi atteindre ses objectifs pour la période 2004-2006.

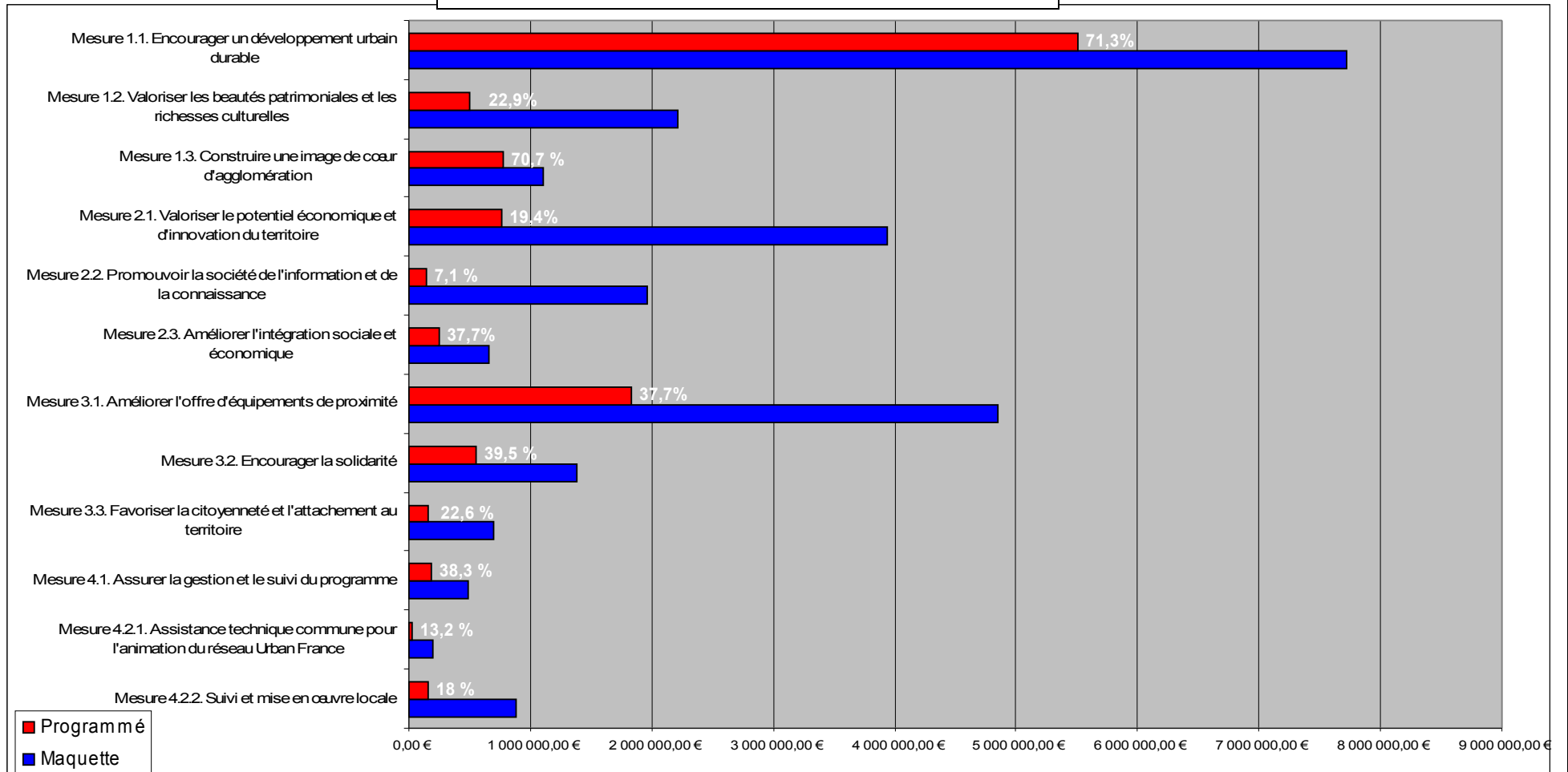
2.2. Une montée en charge avec de fortes disparités

A fin Novembre 2003, l'état d'avancement par axe et mesure du programme en terme de montant programmé/coût total s'établit comme suit :



Les axes présentent un état d'avancement de 17 % à 61 %. Cette disparité est encore plus prononcée au niveau des mesures avec des taux entre 7 % et 71 %.

Avancement Urban 2 Unicités par mesures (en coût total)



2.2.1 L'axe 1 « Un centre d'agglomération à aménager et à valoriser »

L'axe 1 « Un centre d'agglomération à aménager et à valoriser » qui représente près de 42 % du Programme est, à ce stade, particulièrement **dense et avancé** avec un niveau de programmation à hauteur de 61 %. Le développement d'un coeur d'agglomération et l'approche transversale de développement urbain constituent les **axes stratégiques majeurs du programme Unicités**. Aussi, ce niveau de programmation **de cet axe 1 et en particulier de sa mesure 1** nous apparaît particulièrement **satisfaisant**.

Les projets retenus en 2002 et en 2003 sur la mesure 1 « Encourager le développement urbain durable » permettent, à cette mesure, d'atteindre le plus haut taux de programmation avec 71 %. Le dernier comité de sélection permet de faire passer cette mesure de 41 % à 70 % de taux de programmation au travers de 3 projets d'envergures :

- mise en place de conteneurs enterrés pour la collecte sélective des déchets portée par la CUB (398 791 €)
- mission d'expertise et de mise en perspective entre les démarches et documents d'urbanisme et l'évolution du Centre historique de Bordeaux (44 528 €) portée par la Ville de Bordeaux
- mise en place de borne de contrôle d'accès en matière de circulation automobile dans le centre ancien de Bordeaux (1 977 414 €) portée également par la Ville de Bordeaux

Pour 2003 au titre de la mesure 1 de cet axe, sont engagés pour développer l'attractivité et la qualité de vie tant des habitants que des commerçants du quartier de la rue Saint James à Bordeaux, d'une part un projet porté par la Communauté Urbaine de Bordeaux (CUB) pour un coût total de 332 422 €, ainsi que d'autre part, le projet de création de la maison du Vélo par la Ville de Bordeaux pour un coût total de 378 389 €.

Au titre de la mesure 1.2 : Valoriser les beautés patrimoniales et les richesses culturelles, deux opérations ont été retenues en 2002 : le Carrefour des littératures de l'association "le Monde autour du Livre" qui a touché directement 3 000 personnes lors des différentes manifestations. Enfin, notons qu'en terme d'articulation et de cohérence avec les politiques et les financements nationaux, l'aménagement des parcours patrimoniaux Saint-Jean / Saint-michel initié par la Ville de Bordeaux a bénéficié du FNADT.

La mesure 1.3 « Construire une image de cœur d'agglomération », mesure relais importante du programme n'a fait l'objet pour 2002 d'aucun projet. Un premier projet centré sur une action de communication, d'enquête et de concertation avec les habitants sur le centre historique de Bordeaux avec un coût total de 105 532 € est engagé en 2003 par la Ville Bordeaux. Enfin un projet d'accompagnement de l'inauguration du nouveau réseau de transport en commun a été proposé par la Communauté Urbaine de Bordeaux lors du dernier Comité de sélection de novembre 2003. **Il marque une étape importante à notre sens en terme d'implication de la Communauté Urbaine et d'accompagnement auprès de la population du territoire au titre d'Urban 2 Unicités du projet phare de l'agglomération : le tramway.**

Par ailleurs, deux projets d'envergure doivent être mis en exergue. Ces deux projets de par leur approche, dimension et territoire sont potentiellement structurants pour cet axe et le Programme dans son ensemble.

En effet, l'étude sur le bas-Floirac par son approche en terme de «phase préalable », à partir du diagnostic et des orientations définies, devrait permettre une **programmation spécifique et pluriannuelle et coordonnée au GPV** des projets et actions sur le bas Floirac au titre d'Urban 2 Unicités. Nous avons noté dans notre rapport intermédiaire qu'il serait souhaitable que la démarche conduite puisse se décliner en projets et opérations lors des prochains comités de sélection. A ce stade, il n'y a pas eu de projet présenté et vraisemblablement pas de projets en perspective pour 2003. Il nous apparaît nécessaire que ceci soit suivi attentivement en 2004.

Le projet d'aménagement du Cours Gambetta de par sa place au sein du cœur de l'agglomération et parce qu'il traverse les trois villes pourrait constituer en 2004 un projet particulièrement structurant pour le coeur de l'agglomération et en terme de dynamique et de coopération opérationnelle intercommunale.

2.2.2. L'axe 2 « Espace de développement à encourager »

L'axe 2 « Espace de développement à encourager » qui représente 25 % du Programme, reste l'axe **le moins avancé** avec un taux de 17,6 %. Il atteignait en 2002 12,7 % en terme de programmation avec seulement trois projets. C'est assurément sur cet axe **qu'il convient de faire porter l'effort en terme d'assistance technique et de développement de partenariats**. C'est autant l'axe « développement économique », « NTIC » que « insertion et intégration sociale et professionnelle ». C'est un axe transversal aux différentes priorités communautaires.

Le projet lancé en 2002 par la Caisse sociale de Développement Local (CSDL) est particulièrement intéressant. La poursuite et le développement potentiel du projet seront à suivre. Le Projet ADIE présenté au comité de sélection de mars dernier à cet égard vient compléter et prolonger l'offre et la démarche engagée. Ces deux projets pouvant préfigurer un dispositif de type PFIL (Plateforme d'Initiative Locale) sur le territoire Urban.

La mesure 1 « valoriser le potentiel économique et d'innovation » enregistre pour 2003 au niveau de la Ville de Bordeaux, deux projets : l'un d'étude stratégique de développement économique sur le centre historique de Bordeaux (65 657€) et l'autre d'animation au sein de ce centre historique du quartier Saint Eloi (123 962€)

Porté par l'association des Compagnons Bâisseurs Grand Sud, un projet sur la Mesure 3 « améliorer l'intégration sociale et économique » d'accompagnement en terme d'insertion sociale dans le cadre de l'autoréhabilitation de logements en direction de familles et d'habitants en difficultés sur les quartiers Saint-Jean et Belcier de Bordeaux est engagé en 2003.

Malgré ces 3 derniers projets spécifiques, l'axe 2 reste limité, à ce stade, en terme de démarche et de projets structurés sur le champ du développement économique, de l'emploi, de l'insertion professionnelle des publics prioritaires du territoire. Cela suppose l'identification des partenaires économiques clés pour engager et développer des actions et projets en faveur du développement économique et des entreprises et de l'emploi sur le territoire : SPE Local, PLIE, groupements d'entreprises, entreprises de la ZFU Partenaires sociaux, Organismes consulaires et intermédiaires. Le renouvellement de la ZFU et les initiatives et projets potentiels du GIP GPV en perspective ainsi que la mise en réseau et du partenariat entre le Service développement économique, le PLIE, et la Mission Locale engagés par la Ville de Bordeaux, sont à ce titre un élément de contexte favorable.

Enfin, au regard du très faible niveau de programmation de la mesure 2.2 « promouvoir la société de l'information et de la connaissance » (7,1 %) et du peu de projet en perspective, il nous apparaît essentiel de reconsidérer cette thématique et les projets potentiels sur ce champ de manière transversale à l'ensemble du programme. Enfin, en terme d'équilibre sur cet axe, à partir des constats et observations posés précédemment, nous proposons que soit réaffecté l'essentiel de l'enveloppe de cette mesure au profit des mesures 2.1 « valoriser le potentiel économique et d'innovation » et 2.3. « Améliorer l'intégration sociale et économique » pour accentuer et redonner « sens » à l'orientation de cet axe.

2.2.3. L'axe 3 « Territoire Urbain à vivre »

L'axe 3 « Territoire Urbain à vivre » qui représente près de 26 % du Programme, était dominé en 2002 par le projet de restructuration de la crèche de la Benauges, qui à lui seul, représentait le tiers du montant total de FEDER programmé.

La mesure 1 « Améliorer l'offre d'équipement » évolue et se « spécialise » dans le domaine « Petite enfance » avec le projet Relais d'Assistantes Maternelles (Ville de Cenon) et la restructuration de la crèche Sainte-Colombe de Bordeaux. Il convient d'être attentif à la dimension et à la contribution de ces projets en terme d'insertion et d'emploi pour les publics bénéficiaires.

Le deuxième projet au titre de cet axe « Groupe de dialogue citoyen » mis en œuvre par la Ville de Bordeaux, est reconduit en 2003 et étendu à la rive droite.

Nous avons fait part de nos interrogations sur l'état d'avancement et le contenu de cet axe dans notre rapport intermédiaire. Incontestablement, sur la base des deux derniers comités de sélection, l'année 2003 a vu le développement et la montée en charge de cet axe qui atteint désormais le taux de programmation de plus 36 %.

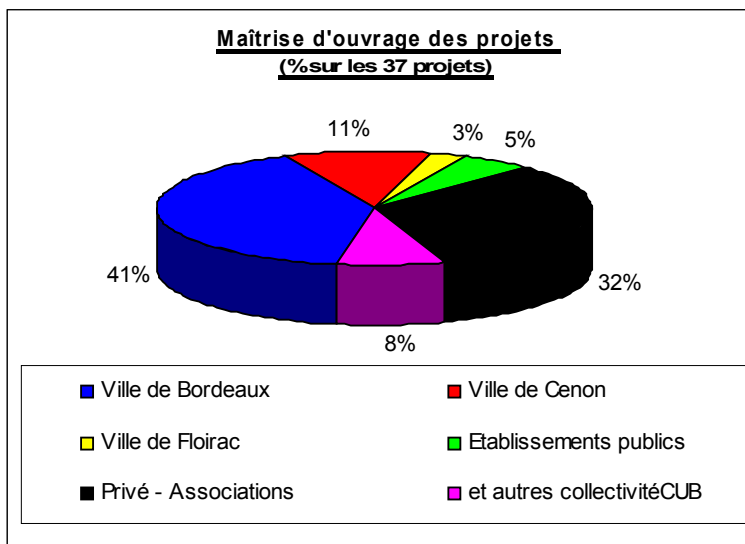
Il se caractérise également par des projets ciblés sur des **publics prioritaires de la politique de la ville et des démarches particulièrement innovantes en terme de partenariats et de mise en réseau** (concertation et participation des habitants aux projets, gestion urbaine de proximité, ...). Ils traduisent une attention et une orientation forte aujourd'hui des acteurs du programme en terme de projets, d'intervention et d'accompagnement de la population du territoire et des publics bénéficiaires du Programme Urban 2 Unicités.

A cet égard, il convient de mettre en exergue deux projets qui de par leur complémentarité développent une approche **intégrée et novatrice** en direction d'une problématique et d'un public qui restent difficiles à appréhender et traiter : l'insertion sociale et le traitement des difficultés de santé des personnes prostituées. Ces deux projets, l'un de création d'un accueil de jour, porté par l'association IPPO (366 075 €) et l'autre d'appui à l'insertion sociale par la coordination et la mise en réseau des acteurs et intervenants auprès de ces publics, porté par le Comité Régional Aquitaine d'Education et Santé- CRAES (124 036 €) s'attaquent à cette complexe problématique. Ces deux projets couvrent l'ensemble du territoire Urban.

2.2.4. Portage et territorialisation des projets : une place importante du tissu associatif, un appui et un suivi à renforcer auprès des communes de Floirac et de Cenon

Le rapport annuel d'activité 2002 analysait que sur les quatorze projets (hors assistance technique) programmés, neuf projets soit 64 % relèvent d'une maîtrise d'ouvrage municipale (six pour la Ville de Bordeaux, deux pour la ville de Cenon et un pour la Ville de Floirac). Quatre projets relèvent d'une maîtrise d'ouvrage associative soit 29 % (Parallèles Attitudes Diffusion, l'Office de Tourisme de Bordeaux, Le Monde autour du livre, et la Caisse Sociale de Développement Local). Enfin, un établissement public est également maître d'ouvrage : il s'agit du Centre Communal d'Action Sociale de Bordeaux.

Ces tendances se confirment en 2003, avec toutefois une inflexion positive au niveau des maîtrises d'ouvrage des projets vers plus de diversité. Ainsi 54 % des projets ont une maîtrise d'ouvrage municipale et 32 % des maîtrises d'ouvrage sont associatives ou privées. Les villes de Cenon et de Floirac avec respectivement 4 et 1 projets ne représentent 13,5 % des projets, contre 41 % pour la ville de Bordeaux avec 15 projets.



L'ensemble des 37 projets contribue à la construction du Coeur de l'Agglomération. Néanmoins, il convient de relever que peu de projets interviennent directement sur l'ensemble du territoire Urban.

Les projets « intercommunaux » sont portés majoritairement que par les structures associatives : Caisse Sociale de Développement Local, Le Monde autour du Livre, IPPO, CRAES,...

Enfin, il convient de constater le faible nombre de porteurs de projet « intercommunaux » ou au niveau de l'agglomération hormis les porteurs cités et la Communauté Urbaine de Bordeaux avec 3 projets au total dont 2 présentés lors du dernier comité de sélection.

A partir de la coopération intercommunale engagée entre les 3 villes, le développement de projets couvrant l'ensemble du périmètre Urban ainsi qu'un suivi et un appui renforcés auprès des villes de Floirac et de Cenon dans l'élaboration et la mise en oeuvre de projets, devraient permettre de renforcer la dimension intercommunale du Programme.

2.3. Analyse qualitative des réalisations

Sur les dix sept projets programmés en 2002, treize sont totalement achevés.

L'achèvement de ces projets nous a permis d'orienter notre intervention sur une évaluation en terme de réalisation et résultats et de premiers impacts et perspectives de projets clés du programme.

Aussi, une analyse des principaux projets mis en œuvre a été engagée. Une grille d'entretien et d'analyse des projets a été élaborée et proposée : elle articulait cinq principaux temps :

- la présentation du Projet et de son émergence
- le positionnement au titre d'Urban
- les réalisations, résultats et impacts
- la plus value d'Urban
- les attentes, propositions, préconisations potentielles

C'est sur cette base qu'ont été rencontrés :

- l'association Le Monde autour du livre (Mme SAMBOR)
- la Direction Education et Famille de la Bordeaux (M. ROUZEAU, Mme SAUX)
- le CCAS Bordeaux (Mme DELORIERE)
- La Caisse Sociale du Développement Local (M. PEIX)
- l'Office du Tourisme de Bordeaux- (M. PREVOT)
- l'Association des centres d'animation de quartier de Bordeaux (Mme LEBEGUE)

L'ensemble de ces entretiens a fait l'objet d'une restitution et d'une séquence de travail avec l'Autorité de gestion et le Chef de Projets. Sur ces six « projets-clés » du programme, nous souhaitons mettre en exergue sur un tableau, les éléments clés suivant en terme de plus-value et d'impact pour chacun de ces projets.

2.3.1. Plus value, impacts et perspectives

Projets / Mesures	Plus-value, impacts et perspectives
<p>Projet : Carrefour des Littératures – Association le Monde autour du Livre</p> <p>(Axe I - Mesure 1.2 Valoriser les beautés patrimoniales et les richesses culturelles)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Contribution / Plus value / Spécificités Urban : <ul style="list-style-type: none"> o une échelle territoriale combinant à la fois un niveau d'agglomération et un niveau local d'intervention de proximité o une approche développement durable permettant de concilier et de combiner une action qui s'inscrit dans l'événementiel et une action de longue durée o le montage de projet apparaît d'une part comme à la fois trop rigide et lourd mais d'autre part comme formateur en terme d'ingénierie de projet pour les structures associatives - L'assistance technique et le comité de sélection ont intégré et se sont appropriés l'intelligence globale de projet - Le système d'information auprès des opérateurs et petits porteurs de projet pourrait être amélioré et renforcé - Des actions de formation / sensibilisation pour ces opérateurs et petites structures pourraient être développées en particulier sur les éléments de méthodologie et d'ingénierie de projet - A partir du projet mis en œuvre au titre d'Urban, un projet au titre de l'objectif 2 de dimension régionale visant à définir un pôle culturel européen est en cours d'élaboration.
<p>Projet : restructuration Crèche de la Benauge - Direction Education et Famille Ville Bordeaux</p> <p>(Axe 3 – Mesure3.1 Améliorer l'offre d'équipement de proximité)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - La crèche accueille aujourd'hui 40 à 45 enfants et 27 emplois ont été créés. Dans le quartier, elle est un élément <u>structurant</u> avec le centre social - Le projet s'inscrit dans les orientations stratégiques de la Direction et de la Ville, l'adaptation de l'offre de service à la demande et à l'évolution des familles. - Le projet a fait l'objet d'une implication et d'une participation des habitants avec une dynamique et une attention particulière sur cette crèche pour le public en insertion.
<p>Projet : Mise en place d'un Fonds social d'aide à la création d'entreprises – Association Caisse Sociale de Développement Local (CSDL)</p> <p>(Axe 2 – Mesure 2.1 Valoriser le potentiel économique et d'innovation du territoire)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Onze projets ont fait l'objet de prêt à hauteur de 86 000 € avec une enveloppe FEDER de 49 710 €. Les projets sont des micros entreprises principalement dans le domaine des Services et Hôtellerie-Restaurant. Ils portent sur la création de 1,3 emplois en moyenne. Cette intervention permet de favoriser l'accès aux prêts pour les publics les plus en difficultés en réduisant ou supprimant les frais financiers. - Un suivi - accompagnement des créateurs est assuré par la CSDL. Ce volet accompagnement et valorisation des projets est l'une des orientations que souhaite développer la CSDL. Il peut faire l'objet d'un travail spécifique pour le renouvellement du projet au titre d'Urban. - l'Assistance Technique a assuré un appui important et apprécié en terme d'ingénierie du projet

<p>Projet : Exposition permanente sur le patrimoine Bordelais– Office du tourisme de Bordeaux</p> <p>(Axe 2 – Mesure 2.1 Valoriser le potentiel économique et d'innovation du territoire)</p>	<p>Le site est ouvert au public en mai 2003. Il se fixe un objectif de 10 000 visiteurs par an avec une moyenne de 80 par jour. le projet se caractérise par :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le développement du partenariat avec les acteurs institutionnels, les professionnels et opérateurs, la participation des professionnels et des habitants... - une approche transversale et intégré tourisme / culture / patrimoine - une évolution des pratiques et un repositionnement de l'Office sur le champ du patrimonial et du culturel - la création nette de 2 emplois - des perspectives et des démultiplications à partir de cette opération lancée avec Urban sont en réflexion : extension des locaux en programmation, le développement d'animation scolaire et périscolaire, évolution vers un label « Bordeaux Monumental »,...
<p>Projet : Groupe de Dialogue Citoyen - CCAS de la ville de Bordeaux</p> <p>(Axe 3 – Mesure 3.2 Encourager la solidarité)</p>	<p>Les trois groupes de Dialogue Citoyen concernés de Saint Michel apparaissent comme les plus dynamiques de l'ensemble des groupes mis en œuvre. Prés de 100 usagers y sont impliqués ainsi que 10 agents.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Urban a joué un rôle d'<u>accélérateur</u> pour ces groupes ressources et sur le projet. L'animatrice mise à disposition et la partenariat avec les acteurs associatifs ont permis : <ul style="list-style-type: none"> o le développement de la participation des usagers o l'évolution des agents en terme de pratiques o le développement / démultiplication : création de café citoyen, création des groupes Bastide et Bénauge au titre d'Urban,... - Impacts et perspectives : <ul style="list-style-type: none"> o Impact tangible au travers des négociations avec la Communauté Urbaine sur les dérogations et tarifs des cartes de bus pour les publics en difficultés à l'échelle de l'agglomération o projet de mise en œuvre de formation à destination des agents et usagers des Groupes o autonomie effective des Groupes o ouverture à terme à d'autres publics en difficultés o partenariat renforcé avec les acteurs associatifs notamment ceux impliqués sur Urban et les acteurs de la politique de la ville
<p>Projet : Bastide en Danse – Association des centres de quartiers de la ville de Bordeaux</p> <p>(Axe 3 – Mesure 3.3 Favoriser la citoyenneté et l'attachement au territoire)</p>	<p>Le projet, dans le cadre, de la rénovation du centre social et culturel qui rouvre à partir de mars 2003 se fixe comme objectif de renforcer l'animation de la vie sociale des quartiers Bénauge et Bastide à travers la mise en place d'un plateau consacré à la danse et la mise en réseau des opérateurs culturels de la ville. La plus value d'Urban en cette phase de lancement du projet:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Inscrire le projet dans la durée et dans une dynamique de développement du Centre au niveau territorial - Favoriser le lien et la mixité des différents publics du quartier - Mobiliser des publics qui se sont éloignés du Centre social et culturel

L'analyse et les entretiens auprès des porteurs de projets confirment les spécificités et la valeur ajoutée d'Urban Unicités :

- Approche territoriale d'Urban : le territoire Urban est à la fois une échelle stratégique puisque intercommunale et d'agglomération, mais également une échelle d'intervention opérationnelle et de proximité pour les porteurs de projets
- Rôle d'accélérateur pour les démarches et projets engagés sur le territoire par les porteurs de projets. Il permet de concrétiser et d'engager la mise en œuvre des projets plus rapidement
- Rôle d'ingénierie, d'innovation et d'expérimentation d'Urban. Clairement, la plupart des projets initiés s'inscrit dans des perspectives de démultiplication, pérennisation ou développement à une autre échelle territoriale mais également sur d'autres politiques et programmes (Objectif 2, Contrat d'Agglomération,...). A cet égard, il faut souligner l'approche et les réflexions engagées sur les projets présentés en 2003 en terme de pérennisation et de transfert des démarches ou actions engagées de manière innovante ou expérimentale au titre d'Urban II, des politiques publiques de droit commun du territoire.

2.3.2 Prise en compte des priorités communautaires

Les priorités du programme - nous l'avons noté - sont appropriées par les acteurs et porteurs de projets. Elles sont cependant peu ou insuffisamment exprimées et formalisées pour la phase de sélection et de suivi des projets. Aussi, faisons-nous la même préconisation que pour l'élaboration et le suivi des indicateurs auprès des porteurs de projets en terme d'identification et de formalisation de l'approche et des effets ou impacts potentiels des projets sur les différentes priorités communautaires en particulier l'emploi et l'égalité des chances. Cette démarche permettra de renforcer une meilleure formalisation et prise en compte de ces priorités et contribuera ainsi à alimenter les échanges et décisions au sein du Comité de Sélection.

Enfin, la stratégie et le lancement du programme Urban sont marqués par une montée en charge et une appropriation plus prononcée que dans le Programme Opérationnel de la **dimension environnementale** du territoire : réflexions et projets en cours sur l'ensemble du périmètre en terme de parcours paisibles, maillage vert (circulation douce, piétonisation, maison du vélo...), développement du tourisme fluvial, traitement des déchets, orientations vers une valorisation environnementale des Coteaux à Cenon,...

2.4. Qualité de la mise en œuvre et du dispositif de suivi et performance du programme : un partenariat et une mise en œuvre efficaces, une animation collective et transversale à renforcer

La mise en œuvre du programme est structurée autour de trois instances :

- Le Comité de Suivi coprésidé par le Préfet de région et le Maire de Bordeaux, qui se réunit une fois par an
- Le Secrétariat Conjoint, composé de référents des principaux cofinanceurs du programme, assure la préparation des comités de sélection. Il procède avant chaque comité de sélection à l'analyse approfondie et partenariale des projets présentés
- Le Comité de Sélection coprésidé par le Préfet de région et le Maire de Bordeaux ou leurs représentants. Il regroupe les maires des Villes de Cenon et de Floirac ou leurs représentants et les principaux partenaires cofinanceurs, le Trésorier Payeur Général et la Caisse des Dépôts et Consignation (Autorité de Paiement). Il est l'instance de décision de sélection et d'agrément des projets.

L'articulation et la complémentarité entre le Secrétariat Conjoint et le Comité de Sélection, dont nous avons pu observer la cohérence et l'efficacité, sont particulièrement appréciées tant au niveau des acteurs que des porteurs de projets. Elles permettent d'assurer une présentation, une analyse et une réflexion de « fond » sur les projets présentés. Comme nous l'avons précédemment souligné la formalisation et la prise en compte des indicateurs de réalisation, de résultats et d'impacts attendus d'une part et des effets ou impacts potentiels au titre des priorités communautaires d'autre part, contribueraient à mieux structurer et alimenter les réflexions, décisions et suivis de chacun des projets présentés au niveau du Secrétariat Conjoint et du Comité de Sélection. Enfin, des réunions régulières rassemblant la Préfecture de Région et les élus des trois communes permettent effectivement d'échanger sur les orientations et la montée en charge du Programme. Elles sont le vecteur de cette coopération intercommunale en développement que nous avons souligné.

En terme de suivi et d'animation une fonction de Chef de projet Urban Unicités a été mise en œuvre depuis mars 2001, pour assurer, auprès de l'ensemble des partenaires une mission d'animation, d'aide au montage et au suivi de projets. Le Chef de Projet assure également la mise en œuvre du plan de communication et le suivi technique du Programme.

Le programme est basé sur un système d'appel à projets permanent. Il s'appuie également sur une animation et une assistance technique centrées sur la détection et l'appui à l'émergence et l'ingénierie de projets auprès des acteurs locaux. ***Ce mode de fonctionnement et de mise en œuvre favorise la détection et l'émergence de projets et d'initiatives locales qui font effectivement la force et la plus value d'Urban 2 Unicités aujourd'hui.***

En revanche, il donne une faible inscription et lisibilité stratégiques du programme.

A mi parcours, sur la base des réalisations et acquis du programme, il convient pour 2004-2006 d'engager cette réflexion stratégique et de programmation au sein des instances de pilotage et de suivi, en particulier au titre de la politique de la ville et des différentes conventions territoriales (Contrat de Ville d'agglomération, Contrat de ville de Bordeaux, le GPV pour Cenon et Floirac). Le comité de suivi, se limitant à une réunion annuelle, cette réflexion stratégique peut faire l'objet d'un comité de suivi spécifique à mobiliser en 2004.

L'assistance technique est fortement appréciée pour l'appui technique et l'aide à l'ingénierie de projets apportés individuellement auprès des différents porteurs de projets. En revanche elle apparaît à renforcer et à développer en terme d'animation collective, d'échanges de pratiques méthodologique et techniques entre porteurs de projets impliqués dans le programme. Elle doit contribuer à améliorer la connaissance et le partage du diagnostic du territoire, à favoriser une réelle transversalité entre les approches (économique, urbaine, sociale,...) et les projets du programme, et à une mise en réseaux des porteurs de projets du territoire.

A cet égard l'équipe-projet initiale, qui avait été constituée pour l'élaboration du programme, donnait cette dimension **collective et transversale**. Cette démarche devrait être réactivée. C'est à la fois une attente et un besoin fort qui ont été exprimés par les acteurs et porteurs de projets rencontrés. L'Autorité de gestion et le Chef de projet ont d'ores et déjà engagé une réflexion pour effectivement mettre en œuvre des réunions collectives thématiques de travail avec les porteurs de projets dès le second semestre 2003.

Des lacunes et difficultés en terme de mise en œuvre apparaissent au niveau de l'Information et du suivi des porteurs de projets sur les aspects de gestion et de paiement et de leurs obligations en la matière.

La première réunion de travail rassemblant les porteurs de projets indiquait qu'un effort et/ou un renforcement particulier devraient être développés quant à l'information des porteurs de projets sur le dépôt, l'instruction, la saisie et le suivi de leurs dossiers au niveau du service unique-Préfecture du département de la Gironde. Les retards dans les traitements et contrôles des factures au niveau du Service Unique - Préfecture de Département avait, à notre sens, « pollué » la perception du programme Unicités en terme de dynamique et de mise en œuvre au niveau des porteurs de projets.

Alors qu'au 7 juillet 2003, le taux de paiement est de 11,3 % sur le coût total, **l'accélération du traitement des dossiers au niveau de la Préfecture de Département permet d'atteindre un taux légèrement supérieur à hauteur de 13,6 % à fin septembre 2003. Cela reste un point critique de mise en oeuvre à suivre et à renforcer.**

Enfin, une action rapide d'information et d'appui auprès des porteurs de projets actuels reste à être menée. L'intégration de cette dimension et des procédures nécessaires doit être mieux formalisée dans le schéma d'organisation et de mise en œuvre du programme.

L'une des innovations du PIC Urban II, était d'expérimenter la décentralisation de la fonction d'Autorité de Gestion. Pour Unicités, cette fonction d'autorité de gestion, dans le contexte spécifique d'élaboration et de négociation initiale du programme, a été en définitive conservée par la Préfecture de Région. Paradoxalement, elle est devenue un **atout** sur le site en terme de facilitation de la coopération intercommunale et de partenariat. Cette fonction d'autorité de gestion de la Préfecture de Région permet de mobiliser et d'impliquer l'Etat sur le Programme, de bénéficier de l'expérience et de la pratique du SGAR en matière de gestion des Fonds structurels et d'apporter une certaine « neutralité » en terme de mise en œuvre et de gestion.

Sur le volet communication, un Comité de pilotage spécifique mobilisant des représentants de l'Autorité de gestion, des trois villes et de la Préfecture de Gironde et un groupe restreint de communication composé de l'Autorité de gestion, le chef de projet, les services communication des trois villes et la chargée de communication de Mr le Préfet de Gironde ont été mis en œuvre. Ces deux outils marquent la prise en compte et la place du Plan de communication pour accompagner la stratégie d'ensemble du Programme. Ainsi, le plan de Communication est centré sur une identité forte et spécifique du Programme au travers de sa dénomination « Urban 2 Unicités » et la déclinaison du message « Avec l'Europe, construisons le nouveau centre de l'agglomération Bordelaise ».

Cette démarche et ce partenariat ont permis de structurer et de valider collectivement les outils, les supports et les chartes graphiques du Plan de Communication. L'ensemble des composantes du plan de communication est aujourd'hui opérationnel.

Il se décline au travers de :

- la mise en forme et la diffusion du Programme opérationnel et du Complément de Programmation
- la réalisation d'un guide du porteur de Projet
- l'élaboration d'une plaquette de présentation
- l'élaboration d'une lettre Urban 2 Unicités
- la création et mise en service d'un site Internet
- la création de panneaux d'exposition
- la création et la diffusion de petits supports : autocollants, stylos,...

Au delà des actions de communication produites et développées au titre de la l'Axe 4 d'Assistance Technique et de la mesure spécifique 4.2.2, c'est également au niveau des projets qu'il convient de faire porter cet effort, en favorisant dans le contenu même des projets les actions d'information et de communication à développer en particulier auprès des publics ou des opérateurs bénéficiaires. Les porteurs de projets ont globalement pris en compte cette dimension et leurs obligations et sont demandeurs d'appui en la matière.

Enfin, la montée en charge de la mesure 1.3 « Construire une image de coeur d'agglomération » de l'Axe 1 devrait également contribuer à optimiser cette communication sur Unicités.

Sur la base des réunions de travail avec les principaux acteurs et partenaires rencontrés sur le Programme Unicités, nous avons fait état dans notre rapport intermédiaire :

- d'un faible nombre de projets et l'absence de projet d'envergure ou structurant matérialisant la stratégie de cœur d'agglomération
- des projets modestes financièrement qui se limitent à la mise en oeuvre d'une action ou d'un outil sans intégrer l'accompagnement et le suivi nécessaire tant au niveau de la structure porteuse que de l'accompagnement des bénéficiaires de l'action ou de l'intervention
- d'une ingénierie qui aurait du permettre une structuration stratégique et globale, et une programmation pluriannuelle au titre d'Urban II
- d'une programmation qui aurait du s'appuyer et favoriser davantage des phases d'étude de faisabilité et d'ingénierie de projet

Les projets présentés dernièrement, notamment lors du Comité de sélection du 8 Juillet 2003 marquent un net infléchissement positif en la matière avec l'intégration et le renforcement dans les projets et les financements des phases d'ingénierie –faisabilité - suivi - accompagnement des projets, et l'élaboration de projets pluriannuels en particulier au titre de l'axe 3. **Ces projets se caractérisent de fait, par des démarches et interventions ciblant les publics prioritaires de la politique de la ville, l'accompagnement et la participation des habitants, et la mise en réseau des acteurs et opérateurs locaux.**

2.6. Conclusion et mise en perspective

En guise de conclusion, les politiques et programmes intervenant sur l'agglomération posent effectivement comme orientations ou priorités stratégiques la construction ou le développement d'un centre ou d'un cœur d'agglomération...mais avec des approches et des périmètres différents.

Urban Unicités tel que nous avons pu le percevoir, au travers de cette analyse à mi parcours sur sa cohérence externe tant auprès des acteurs que des porteurs de projets, donne une **première réalité stratégique, partenariale et opérationnelle à ce cœur ou à ce centre d'agglomération** : Elle se traduit par :

- **une coopération intercommunale en développement entre les trois villes**
- **une forte implication de la ville centre**
- **une échelle territoriale cohérente, pertinente et structurée par les deux rives**
- **une échelle d'intervention de proximité**

La plus value d'Urban Unicités à notre sens, au travers de son territoire, de sa stratégie, de son partenariat et de ses premiers résultats et réalisations, permet **d'interpeller et d'interroger les différentes politiques et programmes de l'agglomération sur la définition d'une stratégie d'ensemble et concertée du centre ou du cœur de l'agglomération pour le période 2004-2006.**

Aussi à notre sens cette réflexion stratégique impulsée par Urban devra se poursuivre au travers de :

- l'analyse de cette dimension centre - cœur d'agglomération dans les différentes évaluation à mi-parcours Objectif 2, contrat d'agglomération et GPV qui sont engagées
- la programmation et le partenariat 2004-2006 au titre d'Urban Unicités
- l'évaluation Ex-post du PIC Urban Unicités

A mi parcours, c'est cet enjeu stratégique que révèle et met en perspective le programme Urban pour la période 2004-2006.

POINTS CLES de l'évaluation à mi parcours	Traitement de la question (page)
Analyse des résultats de l'évaluation antérieure	5
1) Dans quelle mesure les évaluations antérieures ont-elles été prises en compte dans le PO et le complément de programmation et dans les modalités pratiques de mise en œuvre ?	5
Diagnostic et cohérence externe	7
2) Dans quelle mesure les orientations stratégiques du PO restent-elles adaptées eu égard l'évolution socio-économique de la zone ?	12
3) La cohérence entre les autres politiques menées sur la zone et le PO est elle vérifiée ?	15
Cohérence interne du programme	17
4) Au regard des orientations stratégiques fixées est-t il nécessaire d'opérer un rééquilibrage financier des axes ?	
La quantification des objectifs, des résultats et des retombées (indicateurs et système de suivi).	21
5) Le système d'indicateurs est-il pertinent, le dispositif de collecte des différentes données est-il satisfaisant, la qualité des données est elle satisfaisante ?	21
Evaluation des premiers résultats du programme, efficacité et efficience.	22
6) Les premiers résultats visibles sont ils satisfaisant au regard des objectifs stratégiques quantifiés fixés à mi-parcours dans le PO ?	22
7) Dans quelle mesure le programme URBAN 2 a t il pris en compte les exigences en matière de priorités communautaires ? Les priorités communautaires et nationales ont-elles été prises en compte lors de la sélection des projets pour toutes les mesures du PO ?	34
8) Les moyens financiers mobilisés sont-ils cohérents au regard des objectifs fixés ?	17
9) Des ajustements à proposer sont-ils susceptibles d'améliorer l'efficacité du programme ? Quelles sont les modalités complémentaires à mettre en place ?	24
10) Le poids financier respectif des différentes mesures doit-il être réexaminé au regard des 1 ^{ers} résultats et des évolutions prévisibles ?	24
Qualité de la mise en œuvre et du dispositif de suivi et performance du programme	35
11) Dans quelle mesure les procédures retenues à tous les stades de la mise en œuvre du programme (sélection des projets, programmation, suivi, contrôles, évaluation) concourent elles à une mise en œuvre performante du programme ?	35
12) Les différents outils de communication ont-ils permis d'atteindre les objectifs fixés dans le plan d'action de communication ?	37

Tableau d'évolution du contexte du Programme Opérationnel

Indicateurs de contexte	Programme Opérationnel			Actualisation et commentaires			Données Manquantes	Mise en perspective avec la CUB
	Valeurs	Date	Nécessité d'une mise à jour	Valeurs	Date	Nécessité d'une mise à jour		
Nombre d'habitants	51,3 milliers	2000	Oui					Avec approximativement 660 000 habitants en 1999, la CUB se caractérise sur le plan démographique par sa très forte dynamique globale ainsi que le déclin de sa commune centre, Bordeaux (perte de 63 040 habitants en 40 ans)
<i>Chômage</i>								
Taux de chômage	25,99%	2000	Oui					La CUB possède un taux de chômage relativement élevé de 16 % en 1999 (au sens de l'Insee) qui reste cependant très inférieur à celui du périmètre Urban
Chômeurs de moins de 25 ans				866	01/01/02	Préférable		En attente des données
Chômeurs de longue durée				1513	01/01/02	Préférable		En attente des données
Femmes au chômage				2158	01/01/02	Préférable		En attente des données
<i>Tissu économique</i>								
Nombre d'entreprises							Cf. Insee	n.d.
Nombre d'établissements				5004	2002	Préférable		n.d.
Nombre de créations				485	2001	Préférable		n.d.
Nombre de transferts				165	2001	Préférable		n.d.
<i>Données sociales</i>								
% des personnes assistées dans la population locale							Cf. CAF ou Insee	La Communauté Urbaine de Bordeaux s'apparente à un système économique local vertueux plutôt favorable à la réduction de la pauvreté et à l'insertion des publics en difficulté
Part de la pop revenu par U.C. < seuil bas revenu	55%	2000	Oui					
Nombre allocataires CAF < seuil de dépendance							Cf. CAF ou Insee	
Nombre allocataires CAF à bas revenu				8016	2002	Préférable		
Nbre allocataires CAF à bas revenu bénéficiaire du RMI				2965	2002	Préférable		

Indicateurs de contexte	Programme Opérationnel			Actualisation et commentaires			Données Manquantes	Mise en perspective avec la CUB
% d'immigrés / minorités / réfugiés ethniques dans la population totale								
Formation / Education								
Taux d'échec scolaire							Cf. Insee	n.d.
Part de la pop. avec une formation universitaire diplômante							Cf. Insee	La CUB possède un niveau de qualification relativement élevé : 13 % de la population de plus de 15 ans (soit 4 points de plus que la moyenne nationale) possède un diplôme de niveau <i>Etude supérieure</i> en 1999
Places dans crèches	608	2000	Préférable					n.d.
Criminalité / sécurité								
Situation démographique								
Part de la population < à 16 ans							Cf. Insee	En 1999, la population de la CUB se caractérise par une forte proportion de jeunes (17 % de la population a moins de 15 ans) et une légère sous-représentation de personnes de plus de 60 ans (19 % soit 3 points de moins que la moyenne nationale)
Part de la population de plus de 60 ans							Cf. insee	
Logement moyen								
Répartition par type de logement	43,6 % de petits logements (T1 et T2)	2000	Non					n.d.
	41,1 % de logements moyens (T3 et T4)	2000	Non					n.d.
	15,3 % de grands logements (T5 et T6)	2000	Non					n.d.
Nombre de personnes par logements	1,84	2000	Préférable					Le nombre moyen de personnes par logement au sein de la CUB (2,04) demeure plus élevé que celui du périmètre Urban
Pièces/ logement	2,98	2000	Non					n.d.

URBAN 2 - PIC UNICITES
SUIVI DES OJECTIFS OPERATIONNELS
Etat d'avancement au 20 novembre 2003

Axe / Mesure / Action	Objectifs opérationnels (issus du Complément de programmation)	Programmé
Axe 1 : Un centre d'agglomération à aménager et à valoriser		
Mesure 1-1	Encourager un développement urbain durable	
Action 1-1a	Accompagner le renouvellement de l'espace urbain	4 3
Action 1-1b	Développer le maillage vert et les parcours "paisibles"	1
Action 1-1c	Encourager les modes de déplacements urbains respectueux de l'environnement	5
Mesure 1-2	Valoriser les beautés patrimoniales et les richesses culturelles	
Action 1-2a	Préserver et valoriser le patrimoine architectural	1
Action 1-2b	Encourager l'essor culturel du cœur d'agglomération	2
Mesure 1-3	Construire une image de cœur d'agglomération	
	Nombre d'actions de communication ou de sensibilisation: 5 Nombre d'études préalables: 1	2
	Dont nombre de projet pilote: 1	

AXE 1: 55 projets, subvention moyenne de 77.272 €, CTM de 200.727 €

URBAN 2 – UNICITES
SUIVI DES OJECTIFS OPERATIONNELS
Etat d'avancement au 20 novembre 2003

Axe / Mesure / Action	Objectifs opérationnels (issus du Complément de programmation)	Programmé
Axe 2 : Un espace de développement à encourager		
Mesure 2-1	Valoriser le potentiel économique et d'innovation du territoire	
Action 2-1a	Améliorer la connaissance du tissu économique	1
Action 2-1b	Dynamiser et moderniser le tissu économique	1
Action 2-1c	Répondre aux besoins de financement des entreprises	76
Action 2-1d	Encourager le développement d'entreprises technologiques	
Action 2-1°	Développer le tourisme	1
	Dont nombre de projets pilotes: 2	
Mesure 2-2	Promouvoir la société de l'information et de la connaissance	
Action 2-2a	Sensibiliser les acteurs aux enjeux de la société de l'information	
Action 2-2b	Développer les services et les usages TIC	2
Action 2-2c	Intégrer les pôles technologiques et universitaires à la vie locale	
	Dont nombre de projets pilotes: 2	
Mesure 2-3	Améliorer l'intégration sociale et économique	
	Nombre de projets: 4	2
	Dont nombre de projets pilotes: 2	2

URBAN 2 - PIC UNICITES
SUIVI DES OJECTIFS OPERATIONNELS
Etat d'avancement au 20 novembre 2003

Axe / Mesure / Action	Objectifs opérationnels (issu du Complément de programmation)	Programmé
Axe 3 : Un territoire urbain à vivre		
Mesure 3-1 Améliorer l'offre d'équipements de proximité	Nombre de projets: 6 Etudes préalables: 3 Dont nombre de projets pilotes: 2	3
Mesure 3-2 Encourager la solidarité	Nombre de projets: 10 Dont nombre de projets pilotes: 2	5
Mesure 3-3 Favoriser la citoyenneté et l'attachement au territoire	Nombre de projets: 10 Dont nombre de projets pilotes: 2	2

Réunions et entretiens réalisés

RV Partenaires et acteurs

- Ville de Bordeaux - Mme FAYET
- Ville de Bordeaux –M MAURET
- Ville de Bordeaux – DSU -M TOURNACHE
- Ville de Cenon - M CHIRON
- Ville Floirac – M ROUILLON
- Conseil Général - Mr ROUSSEAU
- GIP GPV Hauts de Garonne - E. PARIN
- CUB (Mme LOSTE STANCIL Mme FOUCHE)
- Préfecture Gironde - Mme DALON

Porteur de Projets

- CSDL (M.PEIX)
- CCAS Bordeaux (Mme.DELORIERE)
- Ville de Bordeaux - Direction Education et Famille (Mme.SAUX - M. ROUZEAU)
- Association le Monde autour du Livre (Mme.SAMBOR)
- Office du Tourisme de Bordeaux – (M. PREVOT)
- Centre Social La Bastide -Mme LEBEGUE

Réunions

- première réunion des maîtres d'ouvrage du Programme en décembre 2002
- comité de suivi du 28 mars
- comité de sélection du 8 juillet 2003

Evaluation à mi parcours IMTE – SGAR Préfecture de région

Trame d'entretien - Porteurs de projet

I - Rappel de l'émergence et descriptif du projet

- Comment a émergé votre projet (origine de l'idée, facteur déclenchant, lien avec des projets existants) ?
- Pouvez-vous faire une description détaillée du projet présenté au titre d'Unicités ?
- Quels étaient les objectifs initiaux de votre projet ?

II - Connaissance et information Unicités

- Comment avez-vous eu connaissance d'Urban et des ces financements ?
par votre réseau personnel, par votre réseau professionnel, par l'autorité de gestion, par le Chef de projet, par d'autres services de l'Etat, par les services d'une collectivité

si autre, précisez
- Trouvez-vous l'information sur les aides européennes et en particulier sur Unicités :
 Suffisant Insuffisant
- Les outils et supports dont vous avez pris connaissance et/ou utilisé : (PO, Complément, Guide du porteur de projet, demande de concours,.....)
- Considérez-vous que le contenu de l'information (clarté, précisions...) auquel vous avez eut accès est :
 Adapté Inadapté

III - Assistance technique au projet

- Avez-vous bénéficié d'un appui technique pour le montage de votre projet ?
 Oui Non
- Si oui, par qui avez-vous été accompagné
- Si oui, l'accompagnement était-il ?
 Suffisant Insuffisant

IV - Elaboration du dossier Urban et conduite du projet

- Quelles ont été les difficultés / facilités rencontrées pour élaborer votre dossier de demande de financement ?
- L'organisation et procédures de gestion financière, administrative et de paiement vous paraissent-ils ?
 Clairs Complexes
- Vos attentes ou questions sur ces aspects ?
- A quelle étape en êtes-vous aujourd'hui de mise en œuvre et développement de votre projet ?
 Début du projet En cours Terminé
- Sur les différentes phases ou étapes du projet, quelles ont été les principales difficultés rencontrées ?
 Ingénierie (formalisation, élaboration du projet) Financières (cofinancement)
 Administratif (complexité de la procédure) Conduite / Organisation interne
 Autres
- Quelles ont été les solutions apportées ?
- Quelles sont les difficultés restant à résoudre ?

V – Réalisation, résultat et impact du projet

- Selon vous, les objectifs initiaux de votre opération ont-ils été atteints ?
 Oui Non

Pourquoi et commentaires :
- Pouvez-vous estimer les premiers effets de votre projet ?
- En terme quantitatif : nombre d'actions, publics bénéficiaires, nombre d'emplois créés ou pérennisés ...
- En terme qualitatif : amélioration des services ou interventions auprès de la population ou publics bénéficiaires du territoire
- Avez-vous mis en place un outil de suivi ou d'évaluation de votre projet ?
 Oui Non
Pourquoi :

Dans le suivi ou bilan de votre projet avez-vous tenu compte et/ou traité les indicateurs d'évaluation au titre de la mesure ?

VI - Contribution, apport plus value d'Urban

- Pensez-vous qu'Urban a donné une dimension / plus value spécifique à votre projet ?

Oui Non

Pourquoi :

- Si oui, précisez à quel titre (*partenariat, financement, innovation / expérimentation, contenu et dimension du projet, méthode et pratiques.....*)

- Pensez-vous qu'Urban a permis d'améliorer ou de renforcer votre réseau de partenaires ?

Oui Non

Pourquoi :

Si oui, précisez de quelle manière :

- Si vous n'aviez pas bénéficié d'Urban , auriez-vous réalisé votre projet de la même façon ?

Si non, qu'est-ce qui aurait été différent ?

- A votre avis, les impacts de votre opération auraient-ils été identiques ?

Oui Non

Pourquoi :

- En quoi votre projet contribue au développement du cœur de l'agglomération ?

- En quoi votre projet a t il pris en compte et/ou contribué à une ou plusieurs priorités transversales (*emploi, environnement, NTIC, égalités des chances, Développement urbain durable*)

- Comment percevez vous l'ensemble des projets 2002 d'unicités ?

Comment vous situez votre projet parmi l'ensemble de ces projets ?

- Perspectives, développements et/ou poursuites potentielles de votre projet, à l'issue de l'intervention d'Urban et le cas échéant au titre d'Urban ?